★ Année 1982 N° 35 A N. (Q) ISSN 0429-3088 0242 6757 Lundi 6 Septembre 1982 ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7e Législature

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

REPONSES DES MINISTRES

SOMMAIRE

1. Questions écrites (p. 3547)

2. Liste de rappel des questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires (p. 3567)

3. Rectificatifs (p. 3568)

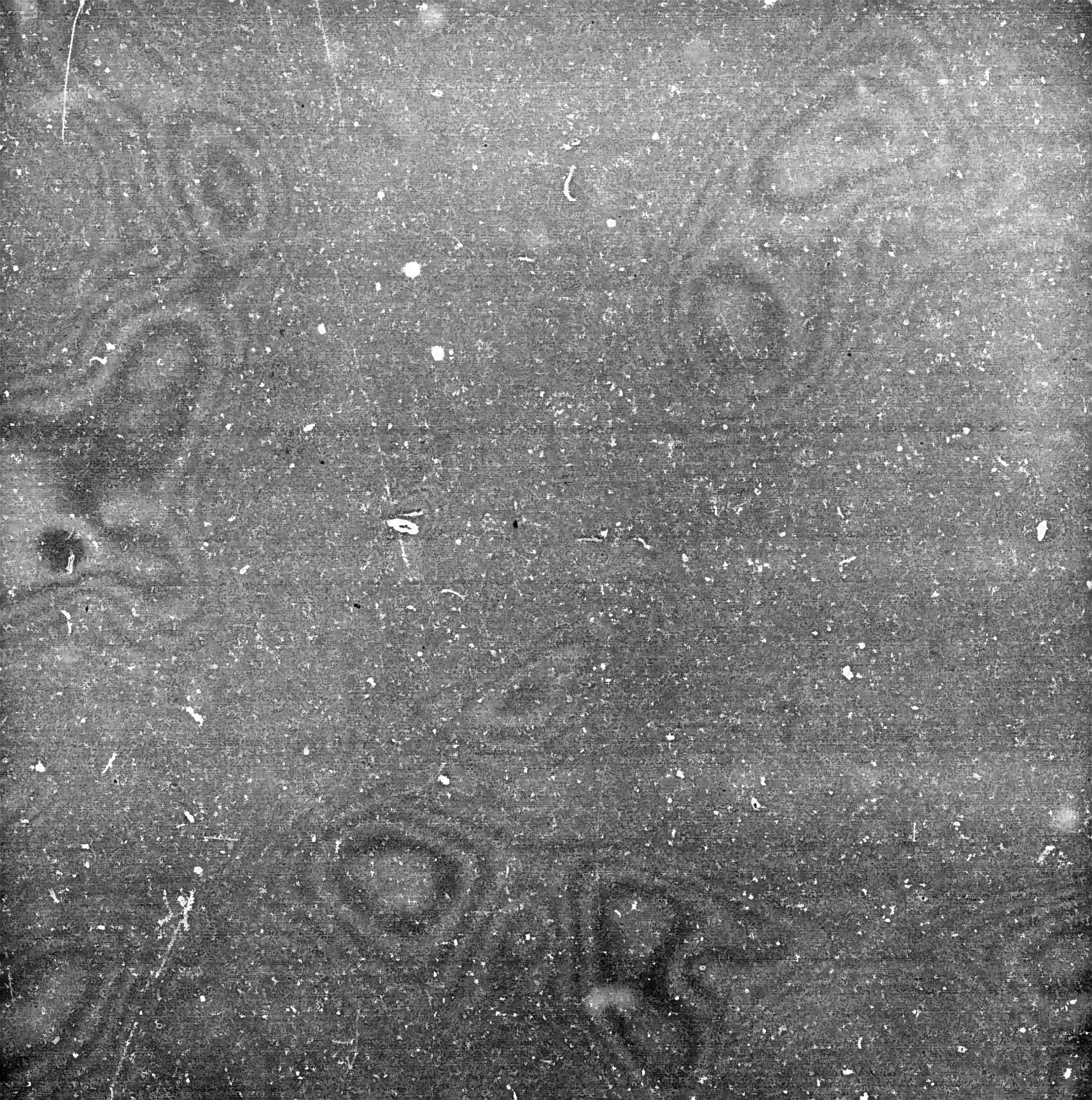

QUESTIONS ECRITES

Etrangers (politique à l'égard des étrangers).

19622. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Dassonville** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur le fait qu'aux termes des dispositions du décret n° 82.442 du 27 mai 1982, le certificat d'hébergement est la pièce justificative qui doit être produite lorsqu'un étranger se rend en France pour une visite privée. Ce document comporte des renseignements sur l'identité de la personne qui accueille l'étranger et sur ses possibilités d'hébergement, et il doit être revêtu du visa du maire du lieu de résidence qui vérifie l'exactitude des mentions. Dans sa réponse à la question écrite n° **14532** du 17 mai 1982 posée par M. Yves Sautier, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, précise que cette vérification doit porter en particulier sur la réalité des possibilités d'hébergement et que le maire peut sur ce point se faire présenter toutes justification qu'il juge souhaitables. S'agissant des logements soumis à la législation et à la réglementation H.L.M., il lui demande en conséquence, si le maire peut et doit adopter comme critères d'appréciation des possibilités d'hébergement, les normes d'habitabilité retenues, sur instructions ministérielles, par les commissions d'attribution des organismes H.L.M.

Jeunes (emploi).

19623. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Dassonville** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé du travail** sur les modalités d'application des dispositions de l'article R 322.8.1. du code du travail, portant octroi d'une prime de mobilité aux jeunes. Il semblerait en effet que certaines directions départementales du travail et de l'emploi refusent le bénéfice de cette prime aux jeunes occupant leur premier emploi salarié dans un établissement public. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les raisons de cette discrimination qui s'applique au caractère de l'entreprise d'accueil, mais qui en réalité pénalise uniquement le jeune travailleur ayant accepté la mobilité.

Impôt sur le revenu (quotient familial).

19624. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Dassonville** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur la situation des familles qui accueillent bénévolement des enfants privés de leur famille d'origine, par suite de carences graves, d'abandons ou de décès. Il s'agit d'enfants non adoptables, dont la garde est confiée aux familles d'accueil par ordonnance du juge des enfants. Les familles, acceptant ce placement, le font toujours bénévolement, et subviennent entièrement aux frais d'éducation des enfants qu'elles ont accueillis. Il lui demande de quelle manière il envisage d'assouplir les dispositions de l'article 196 du code général des impôts afin que les enfants susvisés soient considérés comme « recueillis ».

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (pensions des invalides).

19625. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Dassonville** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur la situation de certains militaires ayant été admis à la retraite pour invalidité avant le 3 août 1962. En effet, selon que les intéressés ont été admis à la retraite avant ou après le 3 août 1962, ils reçoivent une pension d'invalidité au taux de soldat ou au taux de grade. Ainsi, d'une façon générale, ce sont les plus gravement blessés ou malades qui reçoivent la pension d'invalidité au taux de soldat. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire cesser cette discrimination.

Assurance maladie maternité (bénéficiaires).

19626. — 6 septembre 1982. — **M. Marcel Dehoux** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur la situation des travailleurs saisonniers exerçant une activité dans un pays hors C.E.E. (exemple de la Suisse). Il lui rappelle que les frais médicaux engagés par ces travailleurs sur le territoire national pendant les périodes passives ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale et qu'il leur incombe conséquemment de contracter une assurance personnelle. Il lui demande s'il n'est pas dans les objectifs de sa politique de mettre en œuvre un projet visant à une plus grande équité entre les travailleurs français résidant même temporairement en France.

Frontaliers (emploi).

19627. — 6 septembre 1982. — **M. Marcel Dehoux** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du travail** sur l'avancement des travaux relatifs au statut de travailleur frontalier. Il lui demande, si les mesures visant à une plus grande harmonisation des législations sociales et à plus de coordination des régimes sociaux sont sur le point d'être adoptées, de lui indiquer les progrès qui ont été réalisés en ce sens.

Emploi et activité (politique de l'emploi).

19628. — 6 septembre 1982. — **M. Marcel Dehoux** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé de l'emploi** sur le contingentement de certaines activités (exemple des taxis, pharmacies, etc...) limitées selon des critères démographiques. Ce monopole de fait ainsi créé, préjudiciable à la concurrence, inhibe également des possibilités de création d'emploi. Au moment où le gouvernement entreprend une action d'envergure pour résorber le chômage il lui demande s'il n'envisage pas de proposer un aménagement, voire une suppression de ces textes restrictifs.

Entreprises (petites et moyennes entreprises).

19629. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la situation des P.M.E. et des P.M.I. face aux problèmes des clients qui déposent leur bilan sans avoir réglé leurs dernières factures. Dans un contexte où le nombre de sociétés déposant leur bilan augmente régulièrement; où la durée de vie d'une société se réduit de plus en plus, les clients déposant leur bilan sont monnaie courante et font partie des risques courus par les entreprises comme les impayés, les traites prorogées de plusieurs mois, etc... Cette situation entraîne un malaise croissant pour les P.M.E. et les P.M.I. qui doivent en plus faire face à l'attitude frileuse des banques. Les décisions des tribunaux de commerce n'arrangent pas forcément la situation. Un exemple précis le montre : une entreprise a été amenée à régler 50 p. 100 du montant de sa créance envers une autre société avec un délai de dix ans à raison de 5 p. 100 par an.... Que représenteront 5 p. 100 d'une créance de 1982 dans dix ans ? Un autre problème concerne la T.V.A., les entreprises victimes d'impayés ont de toutes façons, acquitté la T.V.A. sur les factures débitées. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que soient pris en compte les problèmes cités plus haut des P.M.E. et des P.M.I., indispensables au réseau économique et industriel de notre pays.

Crimes, délits et contraventions (vols).

19630. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur le fait que les objets d'art, si nombreux dans notre pays et qui participent à la richesse de notre patrimoine, sont soumis à la convoitise de voleurs et de trafiquants spécialisés qui les revendent ensuite à l'étranger. Il lui demande le bilan ou l'estimation de ces vols et de ce trafic et quelles sont les mesures qui ont été prises pour les limiter, voire les supprimer; et quelles sont les aides qui sont apportées par le ministère auprès des monuments historiques, des châteaux, des églises etc... pour protéger les objets d'art qui ont marqué l'histoire de nos régions et de notre pays.

Elevage (maladies du bétail).

19631. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur le problème posé par l'indemnisation des pertes de bêtes dues à la rage; pertes reconnues par les services vétérinaires autorisés. Les petits éleveurs semblent en effet pénalisés; la plupart d'entre eux ne pouvant prétendre à une indemnisation de leurs pertes. Il lui demande quelles sont les mesures qu'elle compte prendre pour venir en aide à ces personnes victimes d'une épidémie qui rend leur situation difficile.

Santé publique (maladies et épidémies).

19632. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** quelle est la situation actuelle de la rage dans notre pays, si son extension a pu être stoppée et quels sont les moyens qui ont été mis en œuvre pour combattre cette épidémie.

Radiodiffusion et télévision (fonctionnement).

19633. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur les questions soulevées par des syndicats de journalistes concernant la Somera, filiale de la Sofirad, société financière appartenant à l'Etat français. Il lui demande, d'une manière générale, quelle politique il compte mettre en œuvre tant avec Radio France International et la Sofirad, dans le cadre de la loi sur l'audiovisuel, adoptée par le parlement, pour que « La voix de la France » soit entendue dans tous les pays du monde et que les messages et les programmes diffusés répondent aux principes de la politique culturelle et internationale de notre pays.

Emploi et activité (politique de l'emploi).

19634. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** demande à **M. le ministre délégué chargé de l'emploi** quel est le bilan actuel, par région et par branche d'activité, des contrats de solidarité signés par les entreprises et le nombre d'emplois ainsi offerts aux jeunes chômeurs de notre pays.

Communication (politique de la communication).

19635. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur le projet de Centre international de la communication envisagé à la Défense pour 1989. Il lui demande quelles sont les lignes directrices de ce projet, les objectifs qu'il compte atteindre et les modalités de sa réalisation.

Communication (politique de la communication).

19636. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur le projet de Centre international de la communication envisagé à la Défense pour 1989. Il lui demande quelles sont les lignes directrices de ce projet, les objectifs qu'il compte atteindre et les modalités de sa réalisation.

Emploi et activité (politique de l'emploi).

19637. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** demande à **M. le ministre délégué chargé de l'emploi** de lui indiquer le bilan qu'il tire de l'activité des comités locaux pour l'emploi, qui, sous l'impulsion du Premier Ministre, se sont créés et développés dans de nombreuses régions de France. Ces comités réunissant l'ensemble des partenaires (syndicats, employeurs, élus, administrations etc...) intéressés par la bataille contre le chômage, il souhaiterait savoir quelles sont les responsabilités actuelles et nouvelles que ces comités assurent ou assureront d'une manière officielle et reconnue dans le cadre des projets de son ministère.

Emploi et activité (politique de l'emploi).

19638. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé de l'emploi** sur les problèmes posés par la présence des délégués syndicaux aux nombreuses activités du Comité local pour l'emploi. En effet, si l'on prend l'exemple du Comité local pour l'emploi du Mantois, entre les réunions de bureau, d'Assemblée générale, de Commissions (formation professionnelle, développement économique, contrats de solidarité, réinsertion des jeunes de seize à dix-huit ans), les délégués passent plus de trois à quatre matinées ou après-midi par mois à travailler pour la lutte contre le chômage. Rien n'est prévu pour leur permettre d'assurer ce travail qu'ils accomplissent en prenant sur le temps prévu pour s'occuper de leurs activités syndicales dans leurs entreprises ou dans leur syndicat. Il lui demande donc quelles sont les intentions de son ministère pour faciliter la présence des syndicalistes dans les comités locaux pour l'emploi qui doivent être le fer de lance de la mobilisation locale et régionale contre le chômage.

Edition, imprimerie et presse (livres).

19639. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur la loi concernant le projet du prix unique du livre. Il lui demande quel bilan il peut, dès maintenant, présenter de l'application de cette loi destinée à sauver le réseau indispensable des librairies dans notre pays. Le problème du coût du livre dépendant étroitement de l'attitude des éditeurs, il lui demande s'il estime que les éditeurs ont respecté les règles du jeu, ce qu'ils avaient promis de faire lors du vote de la loi, et contribué ainsi à la mise en place d'une véritable politique du livre accessible à tous.

Emploi et activité (politique de l'emploi).

19640. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé de l'emploi** sur le problème posé par les entreprises locales qui, d'accord pour signer un contrat de solidarité, en sont empêchées par la situation ou la volonté des sociétés mères dont le siège se trouve dans une autre commune, pour la plupart à Paris. C'est le cas de plusieurs usines du Mantois (78) dont la situation industrielle et économique est suffisamment positive pour permettre la signature de contrats de solidarité portant sur plusieurs dizaines de personnes, mais qui en sont empêchées, par, soit le refus des sociétés mères, soit la situation difficile du groupe industriel dont elles font partie. Les travailleurs de ces usines ne comprennent pas que les contrats de solidarité dont ils acceptent le principe et la finalité ne puissent être signés dans une entreprise filiale, et qu'en définitive, ils soient bloqués du fait de l'attitude ou de la situation des sociétés mères. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour modifier les décrets d'application des contrats de solidarité et assouplir les modalités concernant la signature des contrats de solidarité pour ces sociétés.

Justice (conseils de prud'hommes).

19641. — 6 septembre 1982. — **M. Gilbert Sénès** demande à **M. le Premier ministre** si les collectivités locales, leurs établissements publics, les établissements publics indépendants, tels les Offices publics d'H.L.M. doivent établir les déclarations prévues par le décret n° 82-490 du 9 juin 1982 paru au *Journal officiel* du 11 juin 1982, relatif à l'élection des conseillers prud'hommes pour leurs personnels non titulaires, auxiliaires, contractuels ou de service. Jusqu'à ces dernières années, il était de jurisprudence constante que ce personnel relevait du tribunal administratif parce qu'il participait au fonctionnement du service public (voir arrêt Lauthier, Conseil d'Etat, 20 mars 1959) ce que prévoient généralement les contrats; or ces derniers temps, il est arrivé que les tribunaux de prud'hommes se soient estimés en l'espèce, compétents en cas de conflit (voir entre autres, jugement Merino, tribunal des conflits, 7 juillet 1980). C'est à ce titre qu'il lui demande de façon précise les dispositions réglementaires en la matière, le problème se présentant actuellement avec acuité pour de nombreux maires, présidents de Conseils généraux, présidents d'Offices publics d'H.L.M. etc... en cette période d'établissement des listes électorales.

Agriculture (revenu agricole).

19642. — 6 septembre 1982. — **Mme Marie-Josèphe Sublet** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur le problème des agriculteurs ayant un revenu équivalent au S.M.I.C. Ces agriculteurs seront confrontés pendant la période de blocage à d'énormes difficultés, alors que le S.M.I.C. ne sera pas concerné par les mesures de blocage. En conséquence, elle lui demande s'il n'apparaît pas souhaitable d'examiner la situation de ces agriculteurs, et, éventuellement, quelles mesures elle compte prendre pour y remédier.

Agriculture (revenu agricole).

19643. — 6 septembre 1982. — **M. Dominique Taddei** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur le temps d'attente très long imposé aux agriculteurs pour le règlement des produits retirés. A titre d'exemple, ce délai est de un an pour le raisin de table. Ce phénomène décourage et dissuade les agriculteurs de participer aux retraits organisés; ils préfèrent souvent brader leurs produits pour avoir plus vite une rémunération même minime. De ce fait, l'efficacité même de l'intervention publique se trouve sérieusement altérée. Cet inconvénient pourrait cependant être supprimé par le paiement de 80 p. 100 du total de l'indemnité, dès lors que l'apport du retrait est authentifié (de vingt jours à trois semaines). Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce problème.

Sécurité sociale (cotisations).

19644. — 6 septembre 1982. — **M. Yvon Tondon** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur les inégalités existantes en matière de contribution au financement de la protection sociale. L'effort des bas salaires est proportionnellement plus important que celui des hauts salaires, ces derniers sont favorisés, notamment par le plafonnement de certaines cotisations. Ce plafonnement ne va pas dans le sens de la réduction de l'éventail des salaires réels. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour réduire ces inégalités.

Sécurité sociale (équilibre financier).

19645. — 6 septembre 1982. — **M. Yvon Tondon** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur les inégalités existantes en matière de contribution au financement de la protection sociale, entre le régime général des travailleurs salariés (dont les dépenses sont couvertes par les cotisations) et les régimes des non salariés qui sont plus ou moins équilibrés par un apport du régime général des salariés et des subventions de l'Etat. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

Sécurité sociale (cotisations).

19646. — 6 septembre 1982. — **M. Yvon Tondon** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur les inégalités existantes en matière de contribution au financement de la protection sociale, entre les salariés et les non-salariés. Pour les premiers, la cotisation est basée sur les salaires qui ne peuvent être cachés. Pour les autres, elle est assise sur des revenus qui sont particulièrement mal connus ou quelquefois sous évalués: (revenus cadastraux, fiscaux...). Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

Sécurité sociale (cotisations).

19647. — 6 septembre 1982. — **M. Yvon Tondon** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur les inégalités existantes en matière de contribution au financement de la protection sociale. Le système de cotisations assises sur le salaire pénalise les entreprises de main-d'œuvre par rapport à celles hautement mécanisées ou automatisées. Cette situation ne manque pas, par ailleurs, d'avoir des conséquences sur l'emploi. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à ces situations.

Pain, pâtisserie et confiserie (apprentissage).

19648. — 6 septembre 1982. — **M. Yvon Tondon** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé du travail** sur la situation des apprentis boulangers en matière de formation professionnelle. Le code du travail interdit aux apprentis de moins de dix-huit ans de commencer leur formation avant six heures. Or, le plus important de la fabrication du pain se passe justement avant 6 heures. Si les organisations professionnelles de la boulangerie ont obtenu par une loi du 3 janvier 1979, la possibilité d'une dérogation à l'interdiction du travail de nuit pour les apprentis, il est nécessaire pour que cette loi entre en application qu'un décret soit pris, assurant une formation complète à l'apprenti. En conséquence, il lui demande quelle mesure il compte prendre pour que cette disposition puisse être applicable dans les meilleurs délais.

Assurance vieillesse : régime des fonctionnaires civils et militaires (calcul des pensions).

19649. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Villette** attire l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur une disposition réglementaire qui indique que pour les auxiliaires titularisés peuvent seulement être rachetées pour les droits à pension, les journées effectuées d'au moins six heures. C'est une disposition qui concerne nombre d'auxiliaires des P.T.T. dont le temps d'utilisation, par suite des nécessités du service, est inférieur à cet horaire. Ainsi, il lui demande s'il ne serait pas possible de transformer ces heures d'auxiliaire effectuées en journées complètes au prorata de leur utilisation, ce qui permettrait aux intéressés de les racheter.

Urbanisme : permis de construire.

19650. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Villette** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les problèmes posés par l'implantation de constructions à usage d'habitation, ou de lotissement à proximité immédiate d'exploitations agricoles. Des litiges s'élèvent fréquemment dus à la méconnaissance par les nouveaux venus des contraintes créées par le voisinage : bruits de machines agricoles ou d'animaux, épandage de fumure ou traitements chimiques, odeurs, etc... De plus, pour s'adapter aux évolutions et aux exigences économiques une exploitation agricole est amenée à s'étendre, alors que les terrains les plus proches sont déjà dévolus à la construction. Ou encore la nature des activités doit changer, créant ainsi des nuisances n'existant pas initialement (création d'un élevage hors sol par exemple). Ces considérations n'étant pas forcément prises en compte par les P.O.S. ou les plans de zonage (à supposer qu'ils existent), ne serait-il pas souhaitable, préalablement à la délivrance d'un permis de construire en zone rurale, de procéder à une enquête afin de sauvegarder les possibilités d'extension ou de reconversion des exploitations existantes, et de réduire ainsi les troubles de voisinage débouchant sur des litiges. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre à ce sujet.

Radiodiffusion et télévision (publicité).

19651. — 6 septembre 1982. — **M. Hervé Vouillot** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur l'intensité de la diffusion des annonces publicitaires sur les stations de radio dites périphériques. Il apparaît que le niveau sonore de la publicité est supérieur à la tonalité réservée aux informations quotidiennes qui les précèdent. Ainsi, l'émission d'un message publicitaire peut être considérée comme une forme d'agression sonore. En conséquence, il lui demande s'il existe une réglementation et des contrôles dans ce domaine et quels moyens seront mis en œuvre pour supprimer les effets de cette forme quotidienne de pollution sonore. Ce phénomène est particulièrement sensible à une heure de grande diffusion et spécialement lors de l'émission des bulletins d'informations.

Professions et activités médicales (spécialités médicales).

19652. — 6 septembre 1982. — **M. Hervé Vouillot** attire l'attention de **M. le ministre de la santé** sur la situation de la médecine nucléaire. L'implantation des unités de médecine nucléaire s'est faite dans les centres anti-cancéreux et dans les C.H.U. Il existe actuellement une centaine d'unités en France dont vingt-deux dans les centres anti-cancéreux. En dehors des services de médecine nucléaire nombre de laboratoires spécialisés du secteur public pour l'essentiel pratiquent d'une façon légale des dosages radiaimmunologiques. Compte tenu de leur implantation géographique privilégiée (villes universitaires), le ressort territorial de ces services est étendu et peut couvrir une région administrative. Il s'ensuit que les malades habitant des zones isolées ou lointaines doivent parcourir par ambulance plusieurs centaines de kilomètres pour subir de tels examens. En conséquence, il lui demande quelle politique sera mise en œuvre dans les prochaines années pour assurer une meilleure couverture géographique des soins tout en assurant le maintien d'un service de qualité.

Commerce et artisanat (commerce de détail).

19653. — 6 septembre 1982. — **M. Marcel Wacheux** attire l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur une revendication présentée par la Fédération nationale des syndicats indépendants de l'alimentation-distribution-commerce et connexes U.I.T. concernant la situation des gérantes et gérants mandataires. Le contrat de travail qui leur est appliqué impose la réalisation d'un chiffre d'affaires très élevé, les déficits étant à leur charge. Bien que le travail soit souvent effectué en couple, seul l'époux bénéficie d'un salaire et de la couverture sociale. Ce type de contrat entraîne parfois des situations financières dramatiques. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage pour réparer ces injustices et garantir aux gérantes et gérants mandataires, des conditions de travail, un salaire et une protection sociale corrects.

Politique extérieure (Roumanie).

19654. — 6 septembre 1982. — Le docteur Silviu Cioata, Chrétien roumain, a été condamné le 6 mars 1982 par le tribunal de Ploesti à cinq ans et trois mois de prison pour diffusion de bibles. **M. Pierre Bas** demande à **M. le ministre des relations extérieures**, dans un total respect des peuples à se gouverner comme ils l'entendent, d'appeler l'attention du gouvernement roumain sur l'effet extraordinairement fâcheux de telles condamnations sur l'opinion internationale et sur le préjudice qu'elles portent à l'image de marque de la Roumanie. Il lui demande d'intervenir pour que les droits de l'homme notamment en matière religieuse, soient respectés en Roumanie.

Politique extérieure (U.R.S.S.).

19655. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Bas** expose à **M. le ministre des relations extérieures** qu'il a à maintes reprises attiré l'attention du ministre compétent français sur la situation des prisonniers en Union soviétique. Il est tout à fait regrettable qu'aient pu être signés à Helsinki des accords sans qu'aucune garantie ne soit prise d'un changement dans un comportement qui en plein vingtième siècle n'honore pas l'humanité. Tout récemment encore non seulement des prisonniers ont été victimes de mauvais traitements, ce qui est constant, mais on a arrêté des femmes ou des mères de prisonniers qui n'avaient commis d'autre crime que de se réunir pour voir ensemble comment elles pourraient venir en aide à leurs proches arrêtés ou déportés. Il s'agit de Alexandra Kozorezova, Galina Rytikova, Lydia Bondar, Lioubov Kostioutchenko, Zinaïda Veltchinskaïa et Sérafima Youdintseva, toutes membres du Conseil des familles de prisonniers en U.R.S.S. Elles ont été arrêtées le 20 avril dernier lors d'une séance de travail de ce Conseil. Il lui demande d'intervenir auprès du gouvernement soviétique pour obtenir la libération de ces femmes ou mères de famille. Il demande aussi au ministre compétent d'appeler l'attention de ses collègues dont certains ont des relations privilégiées avec l'U.R.S.S., sur la situation qui est consternante et qui contredit bien des déclarations en faveur des libertés et des droits.

Français : langue (défense et usage).

19656. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Bas** appelle l'attention de **M. le ministre de la communication** sur la multiplication d'erreurs dans les titres, sous-titres ou autres mentions qui paraissent sur les écrans de la télévision. Sans vouloir influencer en rien le fonctionnement des grands organismes nationaux de télévision, peut-être serait-il possible de leur rappeler qu'il y a une graphie française pour ce qu'ils écrivent sur le petit écran : « délibéremment, greque, pénitenciaire, projectioniste, aglomération, acceuil, mécontant, sondage réalisée, personnes ayant existées », et autres mots écrits dans une langue qui n'est plus le français. Ne peut-on exiger du personnel qui rédige ces informations, la connaissance de l'orthographe ? De la même façon on pourrait sans doute mettre un « s » à « mercredis » dans l'émission « Les Mercredis de l'information ».

Circulation routière (réglementation).

19657. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la politique de sécurité routière concernant le problème de *l'état de santé des conducteurs*. Il fait remarquer qu'il est important, pour lutter contre les causes des accidents de la route, d'effectuer des recherches et d'adopter des mesures contre le mauvais état-réflexe et les pertes de contrôle au volant par absorption de drogues et d'alcool ou par phénomènes d'états altérés de conscience. Il souhaiterait savoir quelles mesures il compte prendre : 1° pour l'examen de l'état de santé et des états-réflexes préalablement à un programme de formation des conducteurs et de délivrance du permis de conduire; 2° pour la limitation ou l'interdiction pure et simple de conduite quand il est prescrit une drogue médicamenteuse susceptible d'avoir des effets psychoactifs sur le cerveau et une inter-action avec l'alcool; 3° pour réduire les facteurs provocateurs d'un état hypnotique créé par la monotonie environnementale du réseau routier; 4° pour supprimer au maximum la focalisation de l'attention créée par une vitesse limitée uniforme sur une même portion d'un itinéraire routier.

Assurance maladie maternité (prestations en espèces).

19658. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Foyer** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur la situation des malades atteints d'affections telles que la sclérose en plaques. Ces malades lorsqu'ils travaillent à plein temps ce qui convient mieux moralement et physiquement à certains d'entre eux qu'un travail à mi-temps sont fréquemment privés de leurs droits aux prestations journalières, le nombre de journées d'arrêts de travail ayant dépassé la durée fixée par les textes. Cette réglementation risque de déterminer les personnes concernées à renoncer à travailler ce qui ne contribuerait pas à l'amélioration de leur état. Il lui demande si la réglementation ne pourrait être modifiée, pour tenir compte de cette situation spécifique.

Temps libre : ministère (publications).

19659. — 6 septembre 1982. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre du temps libre** que dans le cadre d'une publication intitulée « L'itinéraire 82 : la Lorraine », de nombreuses manifestations concernant la Moselle ne sont pas citées telles que par exemple la « fête de la Mirabelle » qui rassemble 100 à 200 000 personnes ou d'autres manifestations typiques de la région de Thionville, « fête du Vin », « fête de la Grenouille »... Il en résulte une distorsion importante entre les différents départements lorrains et il souhaiterait connaître les raisons de cette différence de traitement d'autant que sur les dix manifestations seulement qui sont précisées pour la Moselle, cinq sont indiquées sans date.

Licenciement (réglementation).

19660. — 6 septembre 1982. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du travail** sur le fait qu'il arrive que l'inspection du travail ne réponde pas à une demande présentée par une entreprise, silence équivalent à une autorisation tacite, et qu'ensuite, elle refuse le licenciement. Les salariés sont, parfois, malgré tout, licenciés, ce qui est à l'origine pour eux d'un préjudice important. Dans le cas d'espèce il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible d'envisager l'indemnisation automatique des salariés concernés.

Police (fonctionnement).

19661. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** expose ses inquiétudes à **M. le ministre de la justice** au sujet de la montée du terrorisme dans notre pays. N'importe qui peut entrer impunément en France, aller et venir dans les rues de nos villes et de nos villages, sur nos routes de campagne en toute sérénité, et y commettre toutes les exactions possibles sans qu'aucun moyen de prévention ne soit mis actuellement à la disposition de ceux qui sont chargé de veiller à notre sécurité. Il lui demande s'il ne pense pas qu'il serait prudent et opportun de redonner maintenant aux gendarmes et aux policiers la possibilité de contrôler l'identité de tous ceux qui se déplacent dans notre pays, ainsi que cela pouvait se faire il y a encore peu de temps en vertu d'une loi qui a malheureusement été récemment abrogée.

Enseignement (rythmes et vacances scolaires).

19662. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** expose à **M. le ministre du temps libre** que les nouvelles dispositions quant aux dates des grandes vacances scolaires (échelonnement du début jusqu'au 7 juillet pour certaines académies, rentrée avancée au 7 septembre) a eu comme effet de concentrer encore plus cette année les départs en vacances des familles sur le mois d'août. Il lui demande s'il n'envisage pas de revoir pour l'année prochaine le calendrier des vacances scolaires, afin de faciliter les départs en juillet, et les prolongations en septembre.

Service national (appelés).

19663. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis**, en rappelant que les militaires du contingent ont la possibilité d'effectuer une partie de leur service national dans la gendarmerie, expose à **M. le ministre de la défense** qu'un grand nombre d'entre eux seraient également disposés à être affectés pendant leur service national dans des corps de sapeurs-pompiers communaux. Cela permettrait de soulager le budget des collectivités locales, apporterait un service important à la population dans tous les domaines où celle-ci peut compter sur la protection civile, et inciterait les jeunes à s'engager dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires à leur retour dans la vie civile. Il lui demande si on ne pourrait pas envisager d'affecter ainsi des militaires du contingent dans les corps de sapeurs-pompiers communaux.

Etablissements d'hospitalisation, de soins et de cure (centres hospitaliers).

19664. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** expose à **M. le ministre de la santé** que le budget des hôpitaux n'a pas permis en 1982 d'assurer l'embauche du personnel suffisant pour compenser la réduction des horaires de travail à trente-neuf heures par semaine. Il lui demande s'il ne craint pas que dans ces conditions la poursuite de la politique de réduction du travail hebdomadaire vers les trente-cinq heures par semaine ne mette en difficultés le fonctionnement des établissements hospitaliers, à moins que la sécurité sociale n'accepte d'augmenter en conséquence les prix de journée.

Habillement, cuirs et textiles (commerce extérieur).

19665. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, sur le déficit croissant de notre balance commerciale extérieure. Par ailleurs, les importations massives de certains produits (confection, lingerie, bonneterie, tissage, ganterie, chaussure) handicapent nos propres productions et mettent nos entreprises en grande difficulté. Il lui demande quelles dispositions il peut prendre pour limiter encore davantage ces importations, surtout dans le secteur de la ganterie.

Habillement, cuirs et textiles (emploi et activité).

19666. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, sur l'industrie du gant qui connaît actuellement de grandes difficultés dans notre pays en raison de la concurrence des productions étrangères qui arrivent dans notre pays à des prix nettement inférieurs et très attractifs. Il lui demande si des dispositions particulières ne pourraient pas être prises dans le domaine de la protection aux frontières, d'une atténuation de la fiscalité et des charges sociales en faveur de ces entreprises de main-d'œuvre employant du personnel féminin, et qui sont actuellement très menacées dans leur existence. De telles dispositions faciliteraient la reconquête du marché intérieur auquel le gouvernement semble attacher beaucoup de prix.

Taxe sur la valeur ajoutée (taux).

19667 — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur l'augmentation du taux de la T.V.A. de 17,6 à 18,6 p. 100 sur les vins de consommation courante, alors que des promesses avaient été faites aux viticulteurs de ramener ce taux à 7 p. 100. Il lui demande s'il peut prévoir dans le projet de loi de finances pour 1983 de ramener ce taux à 7 p. 100, voire même à 5 p. 100, et de diminuer également les droits de circulation des vins.

Collectivités locales (finances locales).

19668. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** s'inquiète auprès de **M. le ministre délégué chargé du budget** de la situation des collectivités locales qui ont pris des engagements pour financer des travaux pour lesquels l'Etat apportait traditionnellement une participation financière. Il lui demande si les crédits de paiement pourront être assurés en 1982 selon les engagements que le gouvernement avait pris lors du vote du budget de l'Etat pour cette même année.

Boissons et alcools (alcools).

19669. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui faire connaître les quantités d'alcool qui ont été produites en 1981 à partir de la distillation des vins de consommation courante, et quelle est l'utilisation qui est faite de cet alcool.

Elevage (volailles).

19670. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** s'inquiète auprès de **Mme le ministre de l'agriculture** sur l'évolution peu satisfaisante que connaît actuellement la production des poulets de chair. Les marchés que les industriels de la volaille s'étaient ouverts vers les pays arabes se ferment les uns après les autres et cela provoque une pesanteur certaine sur l'écoulement de notre production. Il lui demande quelles démarches peuvent être accomplies auprès de ces pays pour qu'ils reprennent leurs achats de poulets de chair en provenance de France.

Lait et produits laitiers (lait).

19671. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les difficultés que rencontrent les producteurs de lait pour obtenir l'application des prix décrétés à Bruxelles au niveau des pays de la Communauté européenne. Le retard apporté à la fixation des prix leur a déjà fait perdre dix semaines de bonification. Industriels laitiers et coopératives ne peuvent s'engager sur des prix de campagne en raison du blocage des prix de vente de leurs produits. Ils sont très inquiets de la concurrence croissante exercée par les produits hollandais et allemands. Pour toutes ces raisons, il lui demande s'il est possible de compenser la perte de revenus subie par les producteurs de lait entre le 1er avril et le 15 mai 1982, d'obtenir la dévaluation du franc vert et l'abolition des montants compensatoires, d'apporter aux industriels laitiers les garanties qui leur permettent de répercuter sur le prix du lait acheté aux producteurs, l'augmentation fixée pour 1982 à 12 p. 100.

Produits agricoles et alimentaires (œufs).

19672. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les difficultés que connaissent les producteurs d'œufs de consommation en raison de l'effondrement des cours. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelle politique peut être envisagée pour permettre de sauver ce secteur de production agricole.

Produits agricoles et alimentaires (céréales).

19673. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** s'inquiète auprès de **Mme le ministre de l'agriculture** sur la pesanteur qui sévit actuellement sur le marché des céréales après une récolte satisfaisante en rendements et avant la récolte de maïs grain qui s'annonce assez bonne. Actuellement les cours pratiqués n'atteignent pas le niveau des prix d'intervention. Il lui demande quelles dispositions peuvent être prises pour faciliter l'écoulement des céréales à l'exportation et le stockage au prix d'intervention.

Elevage (porcs).

19674. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** se permet de rappeler à **Mme le ministre de l'agriculture** que notre production porcine est toujours déficitaire alors que cette production pourrait être entreprise, même hors sol, par de nombreux jeunes agriculteurs en quête d'installation. La construction des bâtiments d'élevage est devenue trop couteuse, en particulier, pour permettre leur amortissement. Il lui demande s'il est possible aujourd'hui d'accorder des prêts superbonifiés aux agriculteurs pour leur permettre de construire des bâtiments avec l'assurance de pouvoir les rentabiliser, et quelles autres mesures peuvent être prises pour relancer la production porcine dans notre pays en intéressant ainsi nombre d'agriculteurs installés dans des exploitations insuffisantes en superficie ou des jeunes en vue de leur installation.

Mer et littoral (pollution et nuisances : Bretagne).

19675. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Desanlis** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur l'invasion d'algues vertes que subit la baie de Lannion, de Locquirec à Locquemeau, et en particulier la « Lieue de grèves ». Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la nature de cette algue, sa biologie, les raison de sa prolifération ainsi que les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour mettre fin à cette désagréable pollution.

Radiodiffusion et télévision (programmes).

19676. — 6 septembre 1982. — **M. Gilbert Gantier** fait part à **M. le ministre de la communication** de son étonnement que le défenseur d'une jeune femme détenue en Malaisie pour trafic d'importantes quantités d'une drogue particulièrement dangereuse, interrogé à son retour de Kuala-Lumpur, le 26 août, pour le journal télévisé de 20 heures de TF 1, ait pu déclarer avec une admiration évidente : « c'est une jeune femme extraordinaire ! ». Il lui demande s'il ne s'agit pas là d'une apologie de crimes et délits réprimés, non seulement en Malaisie mais aussi en France. Il lui demande également si c'est dans cet esprit de glorification, devant des millions de téléspectateurs, d'une personne ayant tenté d'apporter en Europe de l'héroïne pure à des fins commerciales, que des démarches ont été effectuées avec succès par le gouvernement français pour sauver la vie de cette jeune femme précédemment condamnée à la pendaison par application de la loi locale.

Police (fonctionnement : Hérault).

19677. — 6 septembre 1982. — **M. Gilbert Sénès** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur l'insécurité qui règne à Montpellier, notamment dans le quartier de la gare, la nuit venue. Après plusieurs agressions de chauffeurs

de taxi, l'un d'eux vient d'être sauvagement assassiné. Il serait nécessaire qu'un poste de police soit installé à la gare, les prises en charge pourraient être ainsi contrôlées. Il lui demande de lui faire connaître si des moyens en effectifs étaient donnés à Montpellier si une telle réalisation serait envisageable afin de porter remède à une situation particulièrement inquiétante pour la population et particulièrement les chauffeurs de taxis.

Calamités et catastrophes (pluies et inondations : Rhône).

19678. — 6 septembre 1982. — **M. Francisque Perrut** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur les graves dommages subis par quatre communes du canton d'Anse au cours de l'orage du 16 août. De nombreux équipements publics ont été endommagés ou détruits par des torrents d'eau et de boue, et les propriétés privées ont également subi d'importants dégâts. Les maires de ces communes se trouvent devant des difficultés financières très graves en raison de leur modeste budget. Il lui demande de bien vouloir prendre dans les plus brefs délais les mesures nécessaires pour aider les municipalités concernées à surmonter ces difficultés et à répondre de leur mieux aux besoins de leurs administrés victimes de ce sinistre.

Décorations (médaille d'honneur du travail).

19679. — 6 septembre 1982. — **M. Francisque Perrut** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé du travail** sur les conséquences découlant des modifications apportées à la durée du travail, notamment par l'abaissement de l'âge de la retraite, pour les conditions d'attribution des médailles d'honneur du travail. Il lui demande en conséquence s'il envisage de faire modifier les modalités actuellement en vigueur.

Postes et télécommunications (téléphone).

19680. — 6 septembre 1982. — **M. Francisque Perrut** appelle l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur les conditions d'exonération de la taxe de raccordement au téléphone pour les personnes âgées. Il existe notamment une limite d'âge fixée à soixante-cinq ans. Or, dans certains cas précis, des personnes seules peuvent avoir besoin du téléphone pour des raisons de santé ou d'incapacité, sans avoir atteint l'âge fixé, et dépourvues des moyens financiers pour une telle installation. Il lui demande s'il est prévu des possibilités de dérogations permettant d'accorder des exonérations de paiement de la taxe de raccordement avant l'âge de soixante-cinq ans.

Prestations familiales (allocations familiales).

19681. — 6 septembre 1982. — **M. Francisque Perrut** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur l'insuffisance de l'augmentation des allocations familiales dont la revalorisation n'a atteint que le taux de 6,20 p. 100 alors que les promesses faites laissaient entendre une augmentation de 14 p. 100. L'écart est important entre les engagements pris et la réalité, et le pouvoir d'achat est loin d'être maintenu pour les familles, surtout à l'approche de la rentrée scolaire. Il lui demande s'il envisage des mesures supplémentaires d'aide répondant aux besoins des familles.

Impôts et taxes (contrôle et contentieux).

19682. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** demande à **M. le ministre délégué chargé du budget** de bien vouloir préciser s'il a l'intention de faire procéder à des vérifications approfondies de la comptabilité des principales équipes de football et de la situation de leurs joueurs et dirigeants au regard du fisc, à la suite des déclarations récentes de l'ancien président de l'Association sportive de Saint-Etienne.

Sports (football).

19683. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **Mme le ministre délégué chargé de la jeunesse et des sports** sur les questions des statuts juridiques et du financement des grandes équipes de football, questions remises au premier plan de l'actualité par les déclarations récentes de l'ancien président de l'Association sportive de Saint-Etienne. La diversité des formes d'organisation juridique et des moyens de financement des grands clubs est une source incontestable de confusion et de troubles, aussi nuisibles au fonctionnement même des équipes, au renom de leurs joueurs et à la réputation du sport professionnel ou semi-professionnel tout entier. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour assainir de telles situations sur le double plan juridique et financier.

Handicapés (allocations et ressources).

19684. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur l'insuffisance de l'information diffusée aux personnes handicapées quant à leurs droits. Ainsi, à titre d'exemple, des personnes titulaires de l'allocation aux adultes handicapés ignorent qu'elles peuvent sous certaines conditions prétendre à l'allocation compensatrice « de tierce personne ». C'est pourquoi il lui demande s'il n'y aurait pas lieu d'inciter les organismes prestataires d'allocations à donner systématiquement aux personnes handicapées une information complète et claire sur l'ensemble des aides dont elles peuvent le cas échéant bénéficier.

Handicapés (allocations et ressources).

19685. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur les délais anormalement longs de traitement par les C.O.T.O.R.E.P. des dossiers de demande d'allocations aux personnes handicapées. Alors même que celles-ci ont le plus souvent un besoin impérieux et urgent de l'allocation sollicitée, plusieurs mois peuvent s'écouler avant qu'elles obtiennent une réponse à leur demande. Il lui demande par conséquent quelles mesures concrètes et rapides il entend prendre pour remédier à une telle situation.

Personnes âgées (politique en faveur des personnes âgées).

19686. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** demande à **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** de bien vouloir préciser dans quels délais devront être désignés et installés le Comité national et les Comités départementaux des retraités et des personnes âgées, institués par le décret n° 82-697 du 4 août 1982, et par quel membre du gouvernement sera présidé le Comité national, après la nomination du secrétaire d'Etat aux personnes âgées à d'autres fonctions.

Personnes âgées (politique en faveur des personnes âgées).

19687. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur la composition et l'activité des Comités départementaux des retraités et des personnes âgées, institués par le décret n° 82-697 du 4 avril 1982. D'une part, il est précisé à l'article 8 que ces Comités comprennent « les représentants départementaux des organisations mentionnées au 2° de l'article 4 du présent décret ». Dans la mesure où ces organisations nationales ne seraient pas ou pratiquement pas représentées à l'échelon départemental et où en revanche il existe une ou plusieurs organisations très représentatives et actives dans le département mais non affiliées à l'une des organisations nationales pré-citées, le commissaire de la République a-t-il la possibilité de désigner des représentants de ces associations départementales ? D'autre part, l'article 7 stipule que ces Comités établissent un rapport chaque année sur la mise en œuvre des programmes relatifs aux personnes âgées. Il souhaite savoir à qui devra être destiné ce rapport.

Circulation routière (stationnement).

19688. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur les contestations qui se manifestent à l'encontre de l'utilisation par les collectivités locales de parcmètres ou d'horodateurs pour la réglementation du stationnement. Certaines associations de consommateurs ou d'automobilistes estiment, en effet, illégale cette réglementation lorsque les appareils utilisés ne sont pas homologués — ce qui semble être souvent le cas — et jugent par conséquent non valables les procès-verbaux dressés par les agents de la force publique pour non respect du stationnement payant réglementé par ces appareils. Il lui demande de bien vouloir préciser s'il existe une jurisprudence en la matière, et si les contrevenants sont fondés à invoquer devant les tribunaux la non-homologation des appareils de contrôle pour contester le caractère réel de la contravention dont ils sont théoriquement passibles.

Circulation routière (stationnement).

19689. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur le fait que bon nombre de communes s'équipent de parcmètres ou d'horodateurs pour réglementer le stationnement. Or il semble que beaucoup de ces appareils ne soient pas homologués et ne présentent donc pas toutes les garanties qu'on peut en attendre. Il va sans dire que, de ce fait, beaucoup d'automobilistes verbalisés pour non-respect du stationnement payant contestent la validité des procès-verbaux dressés à leur encontre. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser si les appareils fournis aux collectivités locales, de même que ceux utilisés par les forces de police ou de gendarmerie tels que radars, doivent ou non obligatoirement être homologués, et s'ils ne le sont pas, quelles mesures il compte prendre pour remédier à une situation contestable et contestée.

Produits en caoutchouc (commerce).

19690. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur les difficultés que rencontrent les professionnels de la vente et du montage des pneumatiques. Il arrive fréquemment que les pneus courants soient vendus en grande surface à prix d'appel dans des conditions qui laissent à désirer quant à la sécurité des utilisateurs de ces produits. En effet, alors que les pouvoirs publics s'efforcent d'attirer l'attention des conducteurs sur la nécessité de posséder des pneumatiques en bon état, correctement montés et gonflés, on peut regretter que ces produits soient vendus par des commerçants n'ayant pas qualité particulière pour bien conseiller les acheteurs en ce domaine. Il lui demande par conséquent quelles mesures il entend prendre pour que la commercialisation des pneumatiques soit le fait de professionnels qualifiés et compétents.

Enseignement secondaire (examens, concours et diplômes).

19691. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur une lacune qui préoccupe les professionnels de la commercialisation et du montage des pneumatiques : l'absence de certificat d'aptitude professionnelle de vendeur-monteur-réparateur de pneus. Cette lacune présente le double inconvénient suivant : les établissements spécialisés dans ce service ne peuvent recruter ni former d'apprentis, puisqu'un tel apprentissage ne pourrait déboucher sur aucun diplôme professionnel correspondant, d'autre part les personnels employés à ces tâches n'ont pas le plus souvent la qualification requise pour manipuler les pneumatiques dans des conditions optimales de sécurité pour les utilisateurs. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation.

Hôtellerie et restauration (réglementation).

19692. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **Mme le ministre délégué chargé des droits de la femme** sur une discrimination, particulièrement évidente en période de vacances, dont sont victimes les femmes seules de la part des hôteliers ou des organismes de voyages. Il est, en effet, fréquent que celles-ci se voient refuser une chambre ou un séjour sous le prétexte, avoué ou non, qu'elles ne sont pas « rentables ». Une telle situation ne fait qu'ajouter au handicap moral que constitue la solitude pour bon nombre de femmes, veuves, divorcées ou célibataires, et contribue à les isoler encore du reste de la société. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette déplorable réalité.

Hôtellerie et restauration (réglementation).

19693. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **M. le ministre du temps libre** sur la discrimination dont sont victimes les personnes seules de la part des hôteliers ou des organismes de voyages, notamment en période de vacances. Bon nombre de femmes, en particulier, veuves, agées, se voient ainsi très souvent refuser une chambre ou un séjour sous le prétexte, avoué ou non, qu'elles ne sont pas « rentables ». Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation déplorable.

Assurance vieillesse : régime des fonctionnaires civils et militaires (politique en faveur des retraités).

19694. — 6 septembre 1982. — **M. Emile Jourdan** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur ce qui est généralement appelé le contentieux des retraités militaires. Les problèmes répertoriés en 1976, et non résolus pour l'essentiel depuis cette date exigent l'ouverture d'une nouvelle concertation avec les intéressés, en vue de l'élaboration d'un plan et d'un calendrier de règlement. Il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du gouvernement dans ce domaine.

Métaux (entreprises : Loire-Atlantique).

19695. — 6 septembre 1982. — **M. Joseph Legrand** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur le fait que des Comités d'entreprise ont vu récemment leur gestion soumise à un contrôle par les services de l'U.R.S.S.A.F. C'est le cas notamment du Comité d'entreprise de l'entreprise Syndicat des Forges de Basse-Indre, Indre 44610. Certaines subventions de ce Comité d'entreprise sont versées à des organismes à but non lucratif pour permettre au personnel de passer de véritables vacances. Certaines autres ont pour but de mettre sur pied des excursions du personnel, ce dernier étant toutefois astreint à une certaine participation financière. Une autre catégorie de subventions a trait aux sorties d'enfants organisées par le Comité d'entreprise ou avec le concours d'organismes à but non lucratif, tels que mentionnés ci-dessus. L'inspecteur de l'U.R.S.S.A.F. ayant procédé au contrôle a signifié une imposition sur ces activités allant de 35 à 40 p. 100 (sur environ une somme de 900 000 francs). Ce faisant, il déclare s'appuyer sur le décret Barrot d'octobre 1980, stipulant qu'un Comité d'entreprise ne doit pas redistribuer ses fonds, ce qui équivaudrait à un complément de salaire. Or ce n'est pas ce qui se passe dans ce Comité d'entreprise. Les subventions concernant les activités mentionnées ci-dessus ne sont en aucun cas versées directement au personnel. Un Comité d'entreprise a, entre autres, pour rôle de créer des activités sociales, et non pas se borner à répartir son budget uniquement sous forme de bons d'achats. C'est pourquoi, il lui demande d'intervenir afin que les Comités d'entreprises ne soient pas abusivement pénalisés.

Enseignement secondaire (fonctionnement).

19696. — 6 septembre 1982. — **M. Louis Maisonnat** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** au sujet du problème posé par la situation des lycées d'enseignement professionnel. En effet, depuis de nombreuses années les moyens matériels accordés à ces lycées n'ont non seulement pas été réévalués par rapport à la baisse du pouvoir d'achat, mais ont vu leur montant nominal diminuer comme ce fut le cas pour le L.E.P. de Vizille (Isère) de sa circonscription. De ce fait, actuellement un certain nombre de ces lycées sont dans un état de délabrement et de vétusté très avancés autant en ce qui concerne les locaux que les machines qui ne sont absolument plus satisfaisantes pour l'enseignement. Compte tenu du problème posé et au moment où un plan gouvernemental prévoit d'accueillir plusieurs milliers de jeunes supplémentaires par an dans les L.E.P., il s'avérerait indispensable et urgent d'établir au niveau national une liste des établissements nécessitant des actions prioritaires pour un programme de rénovation de ces bâtiments et de leur parc de machines. C'est pourquoi, il lui demande quelles dispositions il entend prendre dans le sens de meilleures conditions d'études dans ces L.E.P.

Impôt sur le revenu (abattements spéciaux).

19697. — 6 septembre 1982. — **M. René Rieubon** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur la situation des personnes atteintes d'une invalidité consécutive à une maladie. Ces personnes, déjà fortement éprouvées dans leur vie professionnelle et familiale, ne bénéficient d'aucun régime favorable en matière fiscale, puisqu'elles ne rentrent pas dans le cadre des dispositions de l'article 157 *bis* du code général des impôts. En conséquence, il lui demande s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures particulières dans le cadre de la prochaine loi de finances.

Métaux (entreprises : Saône-et-Loire).

19698. — 6 septembre 1982. — **M. Théo Vial-Massat** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, sur la situation de l'entreprise de tréfilerie Elfit implantée à Mâcon et à Crèches-sur-Saône. En février dernier, 69 suppressions d'emploi ont été décidées par la direction et un plan de restructuration a été établi à l'usine de

Mâcon. Aujourd'hui une nouvelle menace pèse sur cette entreprise qui dépend du groupe Thomson-Brandt. Les informations font état d'une réduction importante d'effectif qui devrait être ramené à 230 à la fin 1983 pour atteindre progressivement le chiffre de 170. Ce plan mettant en cause une activité importante dans l'économie maconnaise, suscite une légitime inquiétude quant au devenir de ce potentiel industriel. Seul un plan de modernisation de l'usine pourrait permettre de sauver cette entreprise et maintenir cette production en France. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il entend prendre pour arrêter les licenciements et relancer cette production.

Communes (actes administratifs).

19699. — 6 septembre 1982. — **M. Fontaine** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, ce qui suit : aux termes de l'article 2 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou son délégué dans l'arrondissement. Les mêmes dispositions sont reprises à l'article 2 de la loi 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant le précédent texte qui précise que la preuve de la réception des actes par le représentant de l'Etat dans le département ou son délégué dans l'arrondissement peut être apportée par tout moyen. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître si l'apposition d'un simple cachet ordinaire portant la mention préfecture ou sous-préfecture, suivie de : reçu le... sur la transmission de la délibération communale constitue une preuve irréfragable ou bien s'il ne serait pas préférable que le représentant de l'Etat ou son délégué contresigne et date l'acte en cause afin que le point de départ du délai de quinze jours ne puisse pas être contesté.

Commerce et artisanat (politique en faveur du commerce et de l'artisanat).

19700. — 6 septembre 1982. — **M. Raymond Marcellin** fait part à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** de l'inquiétude des artisans qui voient leurs charges s'accroître rapidement à la suite des dispositions relatives à la hausse de la T.V.A. et du blocage des prix. Il lui demande quelles mesures compte prendre le gouvernement.

Banques et établissements financiers (crédit).

19701. — 6 septembre 1982. — **M. Raymond Marcellin** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, sur la situation des exportateurs français. Il lui demande si le gouvernement a l'intention d'assouplir l'encadrement des crédits pour l'exportation.

Automobiles et cycles (commerce et réparation).

19702. — 6 septembre 1982. — **M. Xavier Hunault** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur les difficultés que connaissent les artisans réparateurs professionnels de l'automobile par suite des mesures de blocage des prix. Ces mesures, en effet, mettent en péril les entreprises artisanales déjà lourdement pénalisées par les ordonnances relatives à la durée du travail. A ceci s'ajoute la dénonciation unilatérale du régime contractuel qui était celui de la profession. Il lui demande de prendre rapidement les mesures qui s'imposent, afin d'éviter l'augmentation du nombre des faillites, et par voie de conséquence, celui du chômage.

Produits agricoles et alimentaires (entreprises : Loire-Atlantique).

19703. — 6 septembre 1982. — **M. Xavier Hunault** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les difficultés que rencontrent les entreprises coopératives d'alimentation animale, notamment la C.A.N.A. « La Noëlle » Ancenis, Loire-Atlantique, par suite de la mesure générale de blocage des prix. Celle-ci excepte en effet la presque totalité des matières premières entrant dans la fabrication des aliments composés, à savoir : racines et tubercules entiers, graines oléagineuses, protéagineux, fourrages séchés, céréales, et ne bloque sur les produits d'importation : soja, manioc, pulpes d'agrumes etc..., que les marges des importateurs et des distributeurs. Les formules d'alimentation du bétail sont constituées à 90 p. 100 de produits dont les prix sont presque toujours en hausse, à savoir : blé, orge : maïs, manioc, soja. Sachant que la marge nette de cette entreprise oscille entre 0,50 p. 100 et 1,50 p. 100 du prix de l'aliment fini, il lui demande de bien vouloir prendre rapidement les mesures nécessaires afin d'éviter, à brève échéance, soit l'arrêt de la fabrication de ces produits, soit le dépôt de bilan.

Baux (baux d'habitation).

19704. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Dassonville** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur les dispositions de l'article 11 du décret 72-533 du 29 juin 1972 portant diverses mesures en vue d'améliorer le sort des familles. Cet article 11 précise qu'à défaut de paiement total du loyer, le bailleur peut obtenir de l'organisme payeur le versement entre ses mains de l'allocation de logement au lieu et place du locataire. Ce versement est effectué au plus tard jusqu'à la fin de l'exercice au cours duquel le bailleur a fait opposition et, éventuellement jusqu'à la fin de la période suivante, si le droit à l'allocation peut être ouvert au titre de cette période. S'agissant des organismes H.L.M. qui logent de nombreux travailleurs privés d'emploi qui sont dans l'incapacité de s'acquitter de leur loyer, il lui demande s'il envisage d'assouplir les dispositions précitées afin que le bailleur puisse continuer à percevoir entre ses mains l'allocation logement au-delà du terme fixé dans le temps par le décret.

Fonctionnaires et agents publics (cessation anticipée d'activité).

19705. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Dassonville** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur les dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 autorisant les fonctionnaires de l'Etat, comptant trente-sept années et demie de services, à bénéficier pendant les trois années précédant la date à laquelle ils peuvent prétendre à une pension à jouissance immédiate, d'un congé durant lequel ils percevront un revenu de remplacement égal à 75 p. 100 du traitement indiciaire afférent à leur grade. Il lui demande s'il envisage d'assouplir les dispositions précitées en les étendant aux fonctionnaires qui, bien que ne comptant pas trente-sept années et demie de services pouvant être pris en compte pour la constitution du droit à pension, peuvent justifier d'une période d'activité équivalente en totalisant les périodes effectuées dans le secteur privé.

Logement (H.L.M.).

19706. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Dassonville** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du travail** sur la situation des travailleurs privés d'emploi occupant des logements H.L.M., qui ne peuvent compte tenu de la modicité de leurs ressources, s'acquitter de leur loyer. Des mesures de rétorsion tendant au recouvrement de ces dettes par la voie contentieuse ne pouvant décemment être prises et le montant des loyers constituant l'unique ressource des Offices et Organismes H.L.M., il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que le manque à gagner supporté par ces établissements publics ne soit plus uniquement mis à la charge des autres locataires payant leur loyer.

Voirie (autoroutes : Moselle).

19707. — 6 septembre 1982. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, qu'en réponse à sa question n° **12028**, il lui a précisé qu'il était disposé à favoriser des projets permettant d'améliorer la desserte des zones industrielles et des zones d'activité économique. Dans cet ordre d'idées, il souhaiterait savoir s'il serait favorable à la réalisation d'une demi-parcelle d'échangeur autoroutier entre le C.D.2. (route reliant Metz à Vigy en Moselle) et l'autoroute Paris-Est. Cette solution permettrait en effet de desservir facilement la rive gauche de la Moselle qui est très industrialisée à partir des localités de la rive droite où habite une partie importante de la population.

Produits chimiques et parachimiques (entreprises).

19708. — 6 septembre 1982. — **M. Jacques Baumel** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, si la cession décidée par lui du « département colorants » de Pechiney Ugine Kuhlmann, non à une société française mais à une multinationale anglaise l'Imperial Chemical Industries, est bien conforme à sa volonté nettement affirmée de défendre l'indépendance nationale contre les influences et les intérêts étrangers, comme il l'a invoqué dans l'affaire de la réquisition de l'entreprise Dresser-France.

Contributions indirectes (boissons et alcools).

19709. — 6 septembre 1982. — **M. Emile Bizet** rappelle à **M. le ministre délégué chargé du budget** que, si la loi de finances pour 1982, a vu le montant des droits de consommation des alcools passer de 6 635 francs à 7 015 francs elle permet aux producteurs, d'une quantité égale ou inférieure à 50 hl, d'acool pur, exploitant moins de 12 ha d'arbres fruitiers de bénéficier d'une détaxe de 500 francs par hectolitre pour les 15 premiers hectolitres commercialisés sur le marché inférieur. La mesure n'étant applicable qu'aux producteurs commercialisant eux-mêmes leur production, il lui demande s'il est envisagé d'étendre cette mesure aux coopératives qui sont le prolongement de l'exploitation agricole.

Habillement, cuirs et textiles (commerce extérieur).

19710. — 6 septembre 1982. — **M. Michel Inchauspe** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, qu'une décision de contingentement des importations d'espadrilles en provenance de Chine populaire a été prise pour 1982, sous la position douanière 64-09-90 à hauteur de 1 650 000 paires. Cette décision a été concrétisée par un avis aux importateurs (paru au *Journal officiel* du 5 mars 1982) qui a été entériné par le règlement de la Commission de la C. E. E. n° 62582 du 17 mars 1982. Ultérieurement une décision de la Commission de la C.E.E. en date du 5 mai 1982, sanctionnée par un avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 29 mai 1982, a prévu également un contrôle de ces mêmes importations en libre pratique. Il appelle son attention sur le fait que depuis 1978, les importations en cause n'ont fait que croître puisqu'elles sont passées de 48 110 paires en 1978 à près de 3 000 000 de paires en 1981. Fin juin 1982, elles ont atteint, pour ce qui est de la position douanière 64.04.90 contingentée, 2 839 316 paires, ce qui représente un dépassement de 41 p. 100 du contingentement et un volume d'importation sensiblement égal à celui constaté pour toute l'année 1981. Un tel état de fait est inadmissible et autorise à douter de la valeur des décisions de contingentement dont la mise en œuvre apparaît pour le moins très discutable. Le problème des importations chinoises est d'une importance vitale pour l'avenir des entreprises concernées et de leurs 2 000 salariés, résidant et employés en zone rurale où l'industrie est peu développée. Il lui demande en conséquence que des dispositions interviennent dans les meilleurs délais, pour mettre fin à la situation constatée, d'une part en arrêtant sans plus tarder ces importations au titre de la présente année et d'autre part, en imputant le dépassement constaté en 1982 sur le contingent qui sera ouvert au titre de l'année 1983.

Retraites complémentaires (maires et adjoints).

19711. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Raynal** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972 a permis l'affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques. Toutefois, cette mesure ne s'applique qu'aux élus locaux concernés en fonction le 1er janvier 1973. Dans le cadre d'une éventuelle extension des dispositions de la loi précitée aux maires et adjoints ayant exercé leurs fonctions avant cette date, un recensement de ceux-ci, et en cas de décès, de leurs ayants-droit, avait pourtant été entrepris en juillet 1973. Il semble que ce projet n'ait pas abouti. La réponse apportée à la question écrite n° 1517 de M. Roland Vuillaume, réponse parue au *Journal officiel* question n° 30 du 7 septembre 1981 (page 2619) fait par ailleurs état de la reprise des études en cause. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître où en est ce problème en appelant son attention sur la justification d'une telle mesure d'extension qui ne ferait que reconnaître le dévouement apporté dans leurs fonctions par les maires et adjoints concernés.

Chauffage (chauffage domestique).

19712. — 6 septembre 1982. — **M. Yves Sautier** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur la nécessité d'accroître l'effort national d'économie d'énergie en matière de chauffage des immeubles collectifs en faisant appel à la responsabilité individuelle des locataires. Actuellement, semble-t-il, la pose de thermostats dans les appartements ne fait l'objet d'aucune aide particulière de la part de l'agence nationale pour la maîtrise de l'énergie. De la sorte, ni les locataires eux-mêmes, ni les bailleurs institutionnels tels qu'Offices H. L. M., S. C. I. C., etc, ne sont incités à faire la dépense correspondante. Or il est certain que si l'installation et l'utilisation de thermostats individuels étaient d'une manière ou d'une autre favorisées financièrement, l'économie sur les charges de chauffage serait sensiblement supérieure à celle qui peut être enregistrée à l'heure actuelle. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser les mesures que le gouvernement est susceptible de prendre en ce sens.

Automobiles et cycles (entreprises : Seine-Saint-Denis).

19713. — 6 septembre 1982. — **M. François Asensi** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, sur le fait que la direction de l'entreprise Bosch-France à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) prévoit de licencier 436 salariés au mois de mars 1983. Par cette décision, la direction de cette entreprise mettrait fin à toute fabrication des pompes à injection mécanique dans son usine de Saint-Ouen et réduirait le personnel de celle-ci de 40 p. 100. Ainsi, un nouveau coup grave serait porté au potentiel industriel de la Seine-Saint-Denis, alors que des menaces sur l'emploi pèsent également sur les entreprises Languepin à Saint-Denis, Dufour à Montreuil, la C. G. R. à Stains ou Motobécane à Pantin. La direction de Bosch-France invoque l'agrandissement de son entreprise de Rodez (Aveyron), la concurrence de l'Orient, le retrait de commandes émanant de Sygma, entreprise de Venissieux (Rhône). Les informations qu'il a pu recueillir indiquent que seulement une centaine d'emplois seraient créés par la direction du groupe à Rodez. D'autre part, l'usine indienne concurrente ainsi que Sygma-Industrie, sont toutes deux des filiales du groupe Bosch. Par ailleurs, Mme Paulette Fost, maire de Saint-Ouen, a proposé à la direction et aux organisations syndicales la tenue d'une table ronde pour examiner les possibilités d'extension de l'entreprise sur le territoire de cette commune. Ces quelques faits sont révélateurs de la volonté de la direction de démanteler son unité de production de Saint-Ouen. L'orientation de ce groupe tourne le dos aux intérêts du pays et des salariés de l'entreprise, d'autant plus que la part du diesel dans le marché mondial du poids lourd n'a cessé de croître durant ces dix dernières années. La reconquête de notre marché intérieur, la nécessité de produire dans notre pays en misant sur les technologies nouvelles, la formation professionnelle, les embauches nouvelles, notamment, grâce aux contrats de solidarité sont des objectifs gouvernementaux qu'il partage entièrement. Dans ce cadre, il est possible de maintenir et de moderniser le potentiel industriel de l'entreprise Bosch, de miser sur des technologies d'avenir comme les pompes à injection électroniques, de conclure un contrat de solidarité puisqu'il en était question quelques mois auparavant, de trouver des solutions pour l'agrandissement de cette entreprise sur le territoire de la commune de Saint-Ouen. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour qu'une solution industrielle intervienne prenant en compte les intérêts des salariés et du pays, qui pourrait s'appuyer sur la mise en place d'un plan de relance de l'industrie nationale du diesel.

Postes et télécommunications (centres de tri : Corrèze).

19714. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Combasteil** attire l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur la mise en place du tri automatique du courrier au Centre de Brive-Gare qui serait envisagée pour l'année 1984. Cette modernisation provoque une certaine inquiétude parmi le personnel qui craint d'avoir à subir les effets d'une réduction du personnel et de devoir changer d'affectation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les moyens matériels qui seront mis en place ; 2° les effets de cette modernisation sur le nombre d'emplois et sur la qualification des postes ; 3° les moyens envisagés pour maintenir sur place les agents pouvant être concernés par la modernisation (reclassement, formation etc...).

Enseignement supérieur et postbaccalauréat (professions et activités paramédicales).

19715. — 6 septembre 1982. — **M. Parfait Jans** attire l'attention de **M. le ministre de la santé** sur les faits suivants, déjà relatés dans sa question écrite n° **15654** parue au *Journal officiel* du 14 juin 1982 et à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires. De nombreuses fermetures de services se produisent dans les hôpitaux, voire des cliniques privées. Le plus souvent, la raison en est le manque d'infirmiers ou d'infirmières. Les études menant à cette profession sont longues (trois ans), difficiles (examens d'entrée, de passage et diplôme) et très rarement rémunérées. A l'époque où le gouvernement tente d'améliorer l'accueil et les soins en milieu hospitalier, le manque d'infirmières, aggravé par des départs dans le cadre de contrats de solidarité, risque de mettre en échec une telle politique. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation et s'il ne serait pas possible, par exemple, de faciliter l'accès des écoles d'infirmières aux aides soignantes, en leur permettant d'accéder directement en seconde année, le diplôme d'aide soignante correspond au niveau de la première année des études d'infirmières.

Pétrole et produits raffinés (taxe intérieure sur les produits pétroliers).

19716. — 6 septembre 1982. — **M. Parfait Jans** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur le problème des carburants détaxés alloués aux clubs et écoles de voile pour la surveillance des

activités nautiques (cours, regates, rallyes, croisières, etc...). En effet, en date du 20 juillet 1981, votre ministère supprimait toutes les facilités accordées par dérogation à l'arrêté du 2 janvier 1974, aux différents organismes concernés. Cette décision doit prendre effet à compter du 1er janvier 1983. Pour 1982, les quotas ont déjà été limités à 50 p. 100 de ceux de l'année précédente. Compte tenu qu'une telle mesure peut pénaliser les enfants par l'intermédiaire de centres de vacances, classes de mer, ou autres, qui risquent de voir leurs dépenses augmenter considérablement et les entraîner à restreindre leurs activités de voile, il se permet de lui demander s'il ne serait pas possible d'étudier à nouveau ce problème et trouver une solution qui n'aille pas à l'encontre des besoins des enfants en matière de loisirs et de sport.

Education physique et sportive (personnel).

19717. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Rigal** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** la situation des professeurs adjoints d'éducation physique et sportive à qui il a été assuré dans le cadre d'un accord que leur intégration serait progressive dans le corps des certifiés. Il lui demande de lui indiquer si cette mesure prendra bien effet dès 1983, compte tenu de la progression envisagée et de l'urgence de la situation de ces personnels.

Décorations (médaille d'honneur communale et départementale et médaille d'honneur du travail).

19718. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Bas** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du travail** sur les différences qui existent entre les modalités d'attribution de la médaille d'honneur du travail et celles de la médaille d'honneur départementale et communale. Alors, par exemple, qu'en application du décret n° 74-229 du 6 mars 1974, la médaille d'or du travail peut être obtenue après quarante-trois ans de service, la durée du travail exigée pour obtenir la médaille d'or départementale et communale est restée inchangée et fixée à quarante-cinq ans. En conséquence, il lui demande s'il ne conviendrait pas d'uniformiser les modalités d'attribution de ces deux décorations en même temps d'ailleurs que seraient diminuées les périodes nécessaires pour obtenir les divers grades de ces deux médailles. Ces périodes ne correspondent plus aux profits de carrière et de vie modernes.

Transports urbains (politique des transports urbains : Rhône).

19719. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur l'affectation d'une part des crédits du Fonds des grands travaux pour la région Rhône-Alpes. Compte tenu des priorités accordées aux transports en commun en milieux urbains, il lui demande quels sont les travaux retenus pour Lyon et la région, quel en sera le coût, et quand ceux-ci seront réalisés.

Taxis (voitures de petite remise).

19720. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté**, appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur certains arrêtés préfectoraux définissant la tarification des prestations effectuées par les véhicules dits de « petite remise ». Il lui demande si cette pratique n'est pas contraire à l'arrêté ministériel n° 80.36-A du 13 mai 1980, relatif aux prix de tous les services, actuellement bloqués. Dans l'hypothèse où M. le ministre de l'économie et des finances jugerait qu'il existe bien une contradiction, il lui demande ce qu'il compte faire pour y mettre un terme.

Transports (transports sanitaires).

19721. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé** sur certains avantages accordés aux entreprises de transport sanitaire agréées, dont ne bénéficient pas les artisans ambulanciers régis par la loi du 10 juillet 1970, implantés, le plus souvent, en milieu rural, et considérés comme « non agréés ». Les assurés sociaux étant les premiers à pâtir de cette discrimination, il lui demande ce qu'il entend faire pour y mettre un terme, en particulier en ce qui concerne le système du « tiers payant ».

Sang et organes humains (politique et réglementation).

19722. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** appelle l'attention de **M. le ministre de la justice** sur la multiplication prévisible des naissances « in vitro », compte tenu des succès déjà obtenus et de la demande croissante des couples. Le bonheur des parents, pas plus que la prouesse technique des biologistes, ne doivent dissimuler les risques inhérents à ce type d'expériences — risques d'utilisation à des fins autres que la fécondation « in vitro », par exemple manipulations génétiques, fusions de cellules embryonnaires humaines et animales, etc... Il lui demande si une loi ne devrait pas, comme dans d'autres domaines (transplantations d'organes) définir les conditions de la fécondation « in vitro », et dans ce cadre définir (et sur quels critères ?) le moment précis du début de la vie humaine, comme a été défini le moment de la « mort clinique ».

Assurance maladie maternité (prestations en nature).

19723. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur la discrimination subie à la fois par les artisans ambulanciers non régis par la loi n° 70-615 du 10 juillet 1970 et les assurés sociaux ayant recours aux services de ces entreprises pour une prestation en position assise effectuée en ambulance (seul véhicule habilité, pour ces entreprises, à transporter des malades sur prescription médicale) et facturée conformément à leur tarification unique et réglementaire. Depuis plusieurs mois, les Caisses primaires d'assurance maladie remboursent ce type de prestation à un tarif inférieur au tarif normal, ce qui est contraire à l'article 4 de l'arrêté du 30 septembre 1975; ces Caisses indiquent d'autre part que « c'est en vertu du principe général de la plus stricte économie compatible avec l'efficacité du traitement que ce type de déplacement est remboursé sur la base taxi », alors qu'elles n'hésitent pas à inviter les assurés sociaux à avoir recours pour la même prestation à un véhicule sanitaire léger, remboursé à un tarif plus élevé dans tous les cas. Il lui demande si cette pratique ne lui paraît pas abusive. Il souhaiterait savoir par ailleurs ce qu'il compte faire pour y mettre un terme, et éviter ainsi la disparition de ces artisans ambulanciers dont l'activité est indispensable, surtout en milieu rural.

Emploi et activité (politique de l'emploi).

19724. — 6 septembre 1982. — **M. Joseph-Henri Maujoüan Du Gasset** rappelle à **M. le ministre délégué chargé de l'emploi** que selon lui, « les contrats de solidarité, constituent l'une des priorités de l'action du gouvernement dans la lutte pour l'emploi ». Or, voici déjà plus d'un an que cette formule a été lancée. Il lui demande s'il est possible à l'heure actuelle, de faire un bilan condensé de cette politique.

Taxe sur la valeur ajoutée (champ d'application).

19725. — 6 septembre 1982. — **M. Augustin Bonrepaux** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé** sur l'importance des investissements qui sont réalisés par les hôpitaux publics. Ils représentent une part non négligeable du budget de ces établissements, ce qui contribue à une augmentation du prix de journée. En conséquence, il lui demande si les hôpitaux publics ne pourraient pas bénéficier d'une exonération de la T.V.A. pour toutes leurs dépenses d'investissements.

Taxe sur la valeur ajoutée (champ d'application).

19726. — 6 septembre 1982. — **M. Augustin Bonrepaux** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur les investissements qui sont réalisés par les hôpitaux publics. Ces investissements représentent une part importante du budget de ces établissements, ce qui contribue à une augmentation du prix de journée. En conséquence, il lui demande si les hôpitaux publics ne pourraient pas bénéficier d'une exonération de la T.V.A. pour toutes leurs dépenses d'investissements.

Logement (allocations de logement).

19727. — 6 septembre 1982. — **M. Guy-Michel Chauveau** rappelle à **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sa question écrite n° **13157** du 26 avril 1982 restée sans réponse à ce jour, sur l'art. 1er 4e alinéa du décret 526 du 29 juin 1972, pris pour l'application de la loi 582 du 16 juillet 1971, concernant l'allocation logement.

Communes (personnel).

19728. — 6 septembre 1982. — **M. Max Gallo** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur les faits suivants : des personnes admises au concours externe de commis de mairie et obtenant une position de classement les plaçant parmi les postes annoncés disponibles, ne sont pas pour autant automatiquement retenues, ce qui conduit à s'interroger sur les critères retenus pour l'attribution des postes restants. Il lui demande si une réglementation peut être arrêtée dans le cadre de la réforme du statut des personnels communaux et propre à garantir une sélection indiscutable dans le recrutement des commis de mairie.

Pétrole et produits raffinés (taxe intérieure sur produits pétroliers).

19729. — 6 septembre 1982. — **M. Max Gallo** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur le cas des artisans - taxis de nationalité française, exerçant leur profession en principauté de Monaco, quoique domiciliés — et imposables — en France. La détaxe sur les carburants en faveur des artisans - taxis n'affecte pas, à notre connaissance, cette catégorie de travailleurs dont bénéficie l'ensemble de leurs confrères exerçant uniquement sur le territoire français. Il lui demande quelles mesures réglementaires peuvent être prises pour mettre fin à cette situation discriminatoire.

Banques et établissements financiers (crédit).

19730. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Garmendia** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les difficultés que rencontrent de nombreuses entreprises petites ou moyennes ou des artisans face aux pratiques bancaires en matière de découvert ou facilités de Caisses. En effet, la pratique actuelle provoque trop souvent des fermetures d'entreprises reconnues viables, comme un cas dans sa circonscription le lui a montré récemment. Il lui demande en conséquence s'il ne lui paraît pas opportun d'envisager des mesures propres à réduire la part d'aléas que revêt dans sa forme actuelle le crédit à court terme.

Assurance vieillesse : régimes autonomes et spéciaux (travailleurs de la mine : calcul des pensions).

19731. — 6 septembre 1982. — **M. Jacques Mellick** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur la situation des mineurs en ce qui concerne le compte double des périodes de guerre pour le calcul de leur pension de retraite minière. Les anciens combattants, employés par les sociétés nationales ou nationalisées, bénéficient de mesures particulières et supplémentaires au titre d'anciens combattants pour le calcul de leur pension vieillesse. Seuls les travailleurs de la mine dont le sens de l'intérêt national a été maintes fois reconnu, sont exclus de toutes mesures spécifiques. Il lui demande : s'il envisage la prise en compte du bénéfice du compte double dans le calcul de la retraite des mineurs anciens combattants au même titre que les salariés des autres professions du secteur public et nationalisé, en vue d'aboutir à un alignement des droits dans les différents régimes.

Bois et forêts (emploi et activité).

19732. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Oehler** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur la situation d'un certain nombre de scieries françaises qui rencontrent d'énormes difficultés en raison de l'évolution du marché du bois, notamment dans le domaine des résineux. En effet, en raison d'importations massives de résineux, en provenance du Canada, de Scandinavie et de l'Est européen à des prix de dumping, les prix du marché sont actuellement inférieurs à ceux de 1980, alors que les charges des scieries ont augmenté depuis cette époque dans de notables proportions. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour remettre de l'ordre sur le marché et assurer la survie des scieries françaises.

Bourses et allocations d'études (montant).

19733. — 6 septembre 1982. — **M. Jean Oehler** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé** sur la situation d'un certain nombre de lauréats au concours d'entrée dans les écoles d'infirmiers qui, après plusieurs années d'activité professionnelle, entament leurs études avec des ressources financières notoirement insuffisantes. Un certain nombre d'entre eux perçoivent des bourses annuelles d'un montant de 9 000 francs environ qui leur sont accordées par les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales, alors que les frais d'études s'élèvent en moyenne à 1 500 francs par an. Ainsi ces élèves-infirmiers, qui avaient acquis leur indépendance financière par l'exercice d'activités professionnelles antérieures et dont certains sont mariés et pères de famille, doivent vivre avec un peu plus de 600 francs par mois. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette situation et dans quels délais.

Edition, imprimerie et presse (journaux et périodiques).

19734. — 6 septembre 1982. — **M. Rodolphe Pesce** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur les problèmes de la diffusion de la presse française au Mexique. Il souhaiterait tout d'abord connaître, d'une manière précise, le nombre de quotidiens français diffusés dans ce pays. D'autre part, d'après les éléments d'information qu'il a pu recueillir, il semblerait que les délais d'acheminement soient tels que lorsque les journaux sont mis en vente, ils ne sont plus d'actualité. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas indispensable d'envisager l'organisation d'un nouveau circuit de distribution, pour permettre à la presse française de jouer au Mexique son rôle d'information, ainsi que son rôle de développement de la langue française.

Edition, imprimerie et presse (commerce extérieur).

19735. — 6 septembre 1982. — **M. Rodolphe Pesce** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur le fait que certains éditeurs pratiquent systématiquement deux prix de vente aux libraires, suivant qu'il s'agit de ventes en France ou de ventes à l'étranger. S'il est naturel que le coût d'expédition et de transport soit répercuté sur le prix de vente à l'étranger, il paraît anormal que des différences substantielles soient constatées au niveau des prix de départ, et ce, au détriment du développement du livre et de la culture française à l'étranger. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

Edition, imprimerie et presse (commerce extérieur).

19736. — 6 septembre 1982. — **M. Rodolphe Pesce** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur le coût excessif des livres français en Amérique Latine. Par exemple, au Mexique, les prix sur certains ouvrages sont très souvent le double de ceux pratiqués en France. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que le livre français ne soit plus un produit de luxe mais un élément important de la diffusion de la culture française en Amérique Latine.

Enseignement supérieur et postbaccalauréat (beaux-arts).

19737. — 6 septembre 1982. — **M. Rodolphe Pesce** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur la situation des écoles d'Art qui délivrent des diplômes d'enseignement supérieur et dont la responsabilité administrative et financière relève des municipalités. Dans la préparation du budget de la culture 1982, il était indiqué : « Le caractère excessif de la charge financière supportée par les communes pour le fonctionnement de leurs écoles d'Art conduit à prévoir d'importants crédits pour assainir une situation devenue préoccupante. Cette action s'avère d'autant plus indispensable que les municipalités sont difficilement en mesure de supporter l'accroissement du coût financier des formations, dû notamment à la mise en place dans les écoles d'Art des cycles d'enseignement prévus par le décret du 26 janvier 1981 qui a réorganisé l'enseignement des Arts plastiques. Ainsi, dès 1982, l'Etat interviendra dans le financement des écoles régionales et municipales d'Art, en subventionnant celles-ci à concurrence de 50 p. 100 du coût de la formation aux diplômes nationaux agréés (D.N.A.T. et D.N.S.E.P. ». Si la décision ainsi prise a été un ballon d'oxygène pour les collectivités locales et pour les écoles d'Art — puisqu'un pas important a été fait vers la prise en charge totale par l'Etat de ces dépenses —, il lui demande s'il ne lui semblerait pas indispensable de poursuivre en 1983 cet effort, car il a été plusieurs fois affirmé que cette fonction d'enseignement supérieur ne relevait pas de la vocation des collectivités locales mais de l'Etat. Dans le cas où le ministère de la culture ne ferait pas dans la préparation du budget 1983 un choix de ce type, ne serait-il pas à craindre que l'enseignement des beaux-Arts dans les régions se retrouve très rapidement dans une situation critique, et que, contrairement aux affirmations faites, la situation se redégrade à terme ?

Politique extérieure (Colombie).

19738. — 6 septembre 1982. — **M. Rodolphe Pesce** rappelle l'attention de **M. le ministre des relations extérieures** sur l'importance des décisions prises par le gouvernement colombien de rendre obligatoire l'enseignement du français pour les deux dernières années d'étude dans tous les établissements d'enseignement secondaire de Colombie, et sur l'accord franco-colombien signé à cette occasion. Il souligne l'importance de l'action menée et de l'aide apportée par la France dans ce domaine. En conséquence, il lui demande s'il ne lui semblerait pas utile aujourd'hui, après deux ans d'application, de faire un bilan de l'action entreprise par notre pays en coopération avec le gouvernement colombien, bilan qui permettrait de voir les résultats concrets de l'action engagée et d'étudier s'il ne faudrait pas apporter un certain nombre de modifications : 1° soit au niveau de la conception de la formation des maîtres; 2° soit au niveau du contenu des émissions de radio et de télévision diffusées en français et destinées à accompagner l'action entreprise en milieu scolaire; 3° soit au niveau du redéploiement des moyens à mettre en œuvre pour permettre la réussite de cette action capitale pour le développement du français et de la culture française dans ce pays.

Produits agricoles et alimentaires (entreprises).

19739. — 6 septembre 1982. — **M. Henri Prat** signale à **M. le ministre de l'économie et des finances** que la société Duquesne-Purina, producteur d'aliments pour animaux, a adressé à ses concessionnaires des instructions en date du 5 août 1982 desquelles il résulte : que le prix des produits complets, complémentaires et concentrés subissent une hausse qui varie, suivant les produits, de vingt-cinq à soixante francs/T; que les détaillants-concessionnaires sont, par contre, mis dans l'obligation de réduire leur marge d'un certain pourcentage. L'exemple suivant est cité dans les instructions sus-visées : — prix d'achat avant le 11 juin : 1 500 francs/T — marge de 7,53 p. 100 sur achats 113 francs. Prix de vente avant le 11 juin : 1 613 francs HT/T — prix d'achat après le 11 juin : 1 530 francs/T — marge de 7,53 p. 100 sur achats 115,20 francs. Nouveau prix théorique 1 645,20 francs. A déduire abattement de 1 p. 100 : 16,45 francs. Nouveau prix de vente 1 628,74 francs HT/T. On voit donc que la marge du détaillant est passée de 113 francs/T avant le 11 juin à 98,74 francs/T après le 11 juin, alors que le producteur a été, lui, autorisé à appliquer une hausse. Il lui demande si tel a bien été l'intention du gouvernement qui, en fait, pénalise les détaillants, souvent modestes commerçants et favorise les gros producteurs d'aliments.

Postes et télécommunications (bureaux de poste).

19740. — 6 septembre 1982. — **M. Henri Prat** attire l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur la notoire insuffisance des subventions accordées par son ministère pour l'aménagement ou la construction de bureaux de postes. La subvention au taux de 18 p. 100 et limitée à un maximum de 100 000 francs résulte de la loi de finances du 30 décembre 1975. Il lui demande s'il n'estime pas opportun : 1° de réviser les taux et plafond en vigueur; 2° au moment où le gouvernement défend le maintien des services publics en zone rurale, d'engager un effort particulier pour permettre la réalisation de cet objectif et apporter aux communes, dont les ressources sont insuffisantes, l'aide financière indispensable.

Edition, imprimerie et presse (livres).

19741. — 6 septembre 1982. — **M. Georges Sarre** appelle l'attention de **M. le ministre de la justice** sur le caractère pour le moins douteux et ambigu du livre intitulé « Suicide mode d'emploi » publié par les éditions Alain Moreau et qui contient suivant les auteurs, une liste de recettes pratiques pour se donner une mort douce. Depuis sa mise en vente au public, des suicides et tentatives de suicides ont lieu dont tout indique qu'elles sont la conséquence directe du contenu de ce livre. Devant ces événements tragiques qui sont autant de drames individuels qui auraient peut-être pu être évités, il est permis de s'interroger gravement sur les dangers d'une publication qui mise entre les mains d'êtres désespérés constitue une incitation à accomplir le geste irrémédiable. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour dénoncer et empêcher la mise en vente de cette publication qui sacrifie d'une façon irresponsable à la recherche facile d'un sensationnel morbide.

Edition, imprimerie et presse (entreprises : Rhône).

19742. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur la décision de la direction d'un quotidien régional, le Progrès de Lyon, de se désolidariser de deux journalistes poursuivis pour diffamation. Cette décision est contraire à la loi, qui prévoit que le directeur de la publication est responsable des écrits publiés dans son journal, le ou les journalistes étant considérés comme des complices lorsqu'il y a délit. Au moment où le gouvernement, dans le cadre de la loi sur l'audiovisuel, est décidé à mettre en place une structure juridique valable pour toutes les entreprises de communication et inspirée de celle existant pour la presse écrite, cette décision est dangereuse. Elle vise en fait à réduire les droits des journalistes et donc à limiter la liberté d'expression. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour que la loi soit respectée et que soit défendue la liberté d'expression.

Radiodiffusion et télévision (chaînes de télévision et stations de radio).

19743. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur la situation financière de plus en plus difficile des radios locales privées et sur la nécessité d'aider ces radios par une série de mesures liées au Fonds de péréquation mais aussi aux différentes propositions en faveur des créations d'emplois mises en place depuis un an par le gouvernement. Il lui demande donc quelles sont les possibilités offertes par le gouvernement aux associations qui vont recevoir prochainement une autorisation à émettre et quelles sont les mesures particulières qu'il pourra mettre en place pour aider le fonctionnement des radios locales privées en dehors des subventions qui seront réparties par l'intermédiaire du Fonds de péréquation.

Radiodiffusion et télévision (chaînes de télévision et stations de radio).

19744. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** rappelle à **M. le ministre de la communication** que la Commission consultative dite « Holleaux » du nom de son président donne depuis plus de trois mois, des avis favorables concernant l'autorisation à émettre de radios locales privées. A partir de ce travail, le ministre de la communication et le ministre des P.T.T. donneront des avis définitifs assortis de cahiers des charges. La loi sur l'audiovisuel qui vient d'être promulguée maintient le refus pour ces radios d'utiliser des ressources publicitaires afin d'une part d'éviter les réseaux commerciaux et financiers et d'autre part de sauvegarder l'existence de la presse écrite en attendant la mise en place d'un nouvel équilibre financier entre tous les médias. Les radios locales privées ne pouvant disposer de plus de 25 p. 100 des ressources en provenance de collectivités locales, se trouvent dans une situation financière difficile, leurs ressources propres étant limitées. Dans sa conférence de presse du mois de septembre dernier, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un Fonds de péréquation alimenté par la publicité et destiné à soutenir l'existence des radios locales privées. La création de ce Fonds a été confirmé par le Premier ministre et par le ministre de la communication à plusieurs reprises et en particulier lors du débat de la loi sur l'audiovisuel au printemps dernier. Il attire son attention sur la situation financière de plus en plus difficile des radios locales privées et sur l'urgence de la mise en place du Fonds de péréquation, véritable Fonds d'expression locale. Il lui demande donc des précisions d'une part sur le financement de ce Fonds, sur les modalités de sa gestion ainsi d'autre part que sur le montant, les critères de répartition aux radios locales privées et la date de mise en œuvre du Fonds.

Santé publique (produits dangereux).

19745. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** demande à **M. le ministre de l'environnement** de lui fournir des précisions concernant la campagne qui vient de débuter de récupération des piles boutons au mercure utilisées dans les appareils photo et les prothèses auditives (raisons de la campagne, moyens mis en œuvre, résultats espérés etc...).

Postes et télécommunications (télématique).

19746. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** demande à **M. le ministre des P.T.T.** quelle extension il prévoit du procédé Télétel dans les zones rurales et les problèmes particuliers que cette extension peut poser suite à l'expérience menée dans le département du Lot-et-Garonne où trente terminaux d'information administrative ont été installés dans des villages.

Edition, imprimerie et presse (entreprises : Côte-d'Or).

19747. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur les problèmes récents soulevés par la cessation d'activités des Presses nouvelles de l'Est, éditrice des « Dépêches » de Dijon. Au-delà des difficultés importantes de mutation que subissent les 200 salariés, journalistes, personnels techniques et administratifs, ouvriers du livre, c'est à nouveau la question du pluralisme et du monopole de la presse quotidienne régionale qui se trouvent posés. La concentration de l'impression des journaux entraîne une uniformisation rédactionnelle des différents titres. L'existence de groupes instituant de véritables monopoles dans des zones déterminées ou partagées rend illusoire le pluralisme de l'information ou en tout cas le pluralisme des titres, tout au moins pour la presse quotidienne régionale. Les difficultés rencontrées par les petits titres locaux ou départementaux en sont les preuves récentes. Le pluralisme de l'information a été soutenu par le gouvernement au niveau national lors du budget 1982. Il lui demande donc quelle est la politique qu'il compte suivre dans ce domaine pour limiter, réduire les monopoles de presse, soutenir et aider les initiatives visant à créer de nouveaux titres indépendants et rendre possible le développement d'un véritable pluralisme de l'information locale et régionale.

Politique extérieure (Inde).

19748. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** souligne à **M. le ministre des P.T.T.** l'importance de la signature de l'accord de coopération technique et scientifique avec l'Inde qui permet à la France d'entrer dans le rang des tous premiers grands mondiaux pour le nombre de personnes touchées par la commutation publique. Cet accord permettra le développement des sociétés françaises du téléphone mais il n'est qu'une étape importante dans la conquête de nouveaux marchés en particulier en Amérique Latine et Asie du Sud-Est. Il lui demande donc, outre des précisions sur la portée de l'accord conclu avec l'Inde en particulier pour le commerce français, les mesures qu'il compte prendre pour permettre aux entreprises françaises de développer leurs recherches, leurs réseaux commerciaux afin d'augmenter le nombre de pays dans lesquels nous sommes présents et la coopération nécessaire avec d'autres pays européens.

Radiodiffusion et télévision (chaînes de télévision et stations de radio : Ile-de-France).

19749. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur le problème des radios de service public décentralisées dans la région Ile-de-France. Cette région qui regroupe près du cinquième de la population française a besoin elle aussi de voir se développer des radios locales, proches, répondant aux critères et aux obligations du service public. Le système de décentralisation par département n'apparaît pas justifié en région Ile-de-France. Une proposition est faite d'utiliser comme lieu d'émission de radios locales de service public, les villes nouvelles qui ceinturent Paris. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les choix qui ont été faits pour Paris et la région parisienne en ce qui concerne la décentralisation de la radio de service public et dans quels délais cette décentralisation pourra être mise en œuvre.

Handicapés (réinsertion professionnelle et sociale).

19750. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre délégué, chargé de la fonction publique et des réformes administratives,** sur la situation des handicapés dans la fonction publique. En effet, le quota officiel des emplois réservés aux handicapés dans la fonction publique, 3 p. 100 est loin d'être respecté, l'organisation du travail comme l'aménagement des locaux pour ceux qui trouvent un emploi n'est guère adaptée à leurs problèmes spécifiques. Dans l'effort de solidarité nationale voulu par le gouvernement, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour favoriser dans la fonction publique l'accès au travail des handicapés.

Matériels électriques et électroniques (emploi et activité).

19751. — 6 septembre 1982. — L'année 1982 sera l'année de la percée du magnétoscope en France. Plus de 500 000 magnétoscopes auront été achetés par les Français autant que dans les trois années précédentes. Ce phénomène important aboutira à banaliser dans les années qui viennent ce produit de la communication audiovisuelle. **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie,** sur le fait que la France ne fabrique pas de magnétoscope et qu'elle doit importer la totalité de son parc. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour que les entreprises françaises puissent produire des magnétoscopes grand public répondant aux besoins croissants des ménages français et européens qui seront dans les années à venir sollicités par la multiplication des programmes de télévision grâce aux câbles et aux satellites.

Radiodiffusion et télévision (chaînes de télévision et stations de radio).

19752. — 6 septembre 1982. — **M. Bernard Schreiner** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur la situation de Sud Radio qui émet à titre provisoire depuis l'émetteur de Muret loué par T.D.F. L'autorisation provisoire accordée à cette radio depuis novembre dernier étant normalement assortie de l'interdiction de diffuser de la publicité, celle-ci se trouve dans une situation financière difficile. Il lui demande en conséquence où en sont les négociations avec l'Espagne et la principauté d'Andorre pour l'implantation des émetteurs de cette radio et s'il n'envisage pas dans le cadre de la nouvelle loi sur l'audiovisuel (article 85) de trouver une solution française à cette radio qui pourrait répondre aux besoins de toute la région Sud-Ouest de notre pays.

Postes et télécommunications (timbres).

19753. — 6 septembre 1982. — **Mme Odile Sicard** attire l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur l'anniversaire de la naissance de Henri Beyle, dit Stendhal, écrivain français né à Grenoble, dont le bicentenaire sera commémoré le 23 janvier 1983. Cet événement semble suffisamment important pour qu'il soit marqué par une grande manifestation philatélique, telle que l'émission d'un timbre avec cachet du premier jour à Grenoble. Elle souhaiterait donc savoir s'il lui serait possible de donner une suite favorable à cette demande.

Hôtellerie et restauration (aides et prêts).

19754. — 6 septembre 1982. — **Mme Odile Sicard** attire l'attention de **M. le ministre du temps libre** sur l'article 3 du décret 82-48 du 19 janvier 1982 portant essentiellement sur l'extension des zones primables. Il serait souhaitable que la prime spéciale d'équipement hôtelier puisse être accessible aux établissements situés dans les stations vertes de vacances « postulantes », de la même façon que celle prévue pour les zones rurales définies par l'article 2 du décret du 11 août 1971 susvisé par le décret du 22 janvier 1976. L'article 3 du décret 82-48 du 19 janvier 1982 ne permet pas cet accès. Aussi ne serait-il pas possible d'accorder une dérogation pour l'octroi de la prime spéciale d'équipement hôtelier, réduisant à sept au lieu de quinze le nombre de chambres de ces établissements, ce qui permettrait à certaines petites communes rurales qui attendent depuis plusieurs années, d'obtenir le label « Station verte de vacances ». En conséquence elle lui demande les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

Baux (baux d'habitation).

19755. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** expose à **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** le cas particulier des appartements loués dans des immeubles situés sur des terrains des hospices civils de Lyon. Il apparaît particulièrement souhaitable que des dispositions spéciales soient envisagées en matière de bail pour maintenir la possibilité de rénovation de ces terrains, mal occupés. Il lui demande si, dans cette optique, il pourrait être prévu que, lorsque des appartements sont situés dans des immeubles construits sur des terrains loués moyennant des baux de longue durée, la durée des baux des appartements donnés en location ne pourra excéder la durée du bail du terrain et que, de même, le maintien dans les lieux des occupants de ces immeubles ne pourra excéder la durée du bail du terrain. Il souhaite connaître l'accueil pouvant être réservé à ces suggestions.

Mer et littoral (domaine public maritime).

19756. — 6 septembre 1982. — **M. Jean-Louis Goasduff,** attire l'attention de **M. le ministre de la mer** sur l'arrêté interpréfectoral n° 81/1563 du 30 juin 1981, réglementant les mouillages individuels de corps-morts, qui prévoit, en son article 6, la perception au profit du trésor d'une redevance domaniale annuelle, modulée en fonction de la taille et de l'utilisation du bateau (art. L 33, R 57, et A 22, du code du domaine de l'Etat). La Direction générale des impôts, chargée de percevoir cette redevance, demande en outre à tout propriétaire de bateau, de payer une taxe fixe (65 francs) pour la délivrance des autorisations de voirie. En toute équité, il serait normal que la totalité, ou tout au moins une partie de cette

taxe de « voirie » revienne aux communes riveraines, car c'est à elles qu'incombent entièrement les frais de voirie liés au trafic maritime et l'aménagement des ports. Il lui demande en conséquence, s'il entend prendre des mesures dans ce domaine afin d'améliorer la situation financière des communes littorales.

Communes (finances locales).

19757. — 6 septembre 1982. — **M. Pascal Clément** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur la retenue de garantie de 5 p. 100 imposée aux entreprises ou aux artisans pendant la durée de travaux importants engagés par les municipalités. Dans la mesure où cette retenue empêche les entreprises de pouvoir bénéficier d'une caution bancaire, il lui demande s'il ne pourrait envisager sa suppression puisque les municipalités sont maintenant obligées de souscrire une assurance dommages contre les malfaçons éventuelles.

Communes (finances locales).

19758. — 6 septembre 1982. — **M. Pascal Clément** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur la retenue de garantie de 5 p. 100 imposée aux entreprises ou aux artisans pendant la durée de travaux importants engagés par les municipalités. Dans la mesure où cette retenue empêche les entreprises de pouvoir bénéficier d'une caution bancaire, il lui demande s'il ne pourrait envisager sa suppression puisque les municipalités sont maintenant obligées de souscrire une assurance dommages contre les malfaçons éventuelles.

Banques et établissements financiers (déontologie professionnelle).

19759. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Micaux** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur le fait que certaine presse spécialisée nous apprend que la section « banque » de la C.F.D.T. aurait demandé à ses militants, depuis plusieurs mois, de téléphoner immédiatement à leur centrale lorsqu'un client procède à des retraits de fonds importants et de faire en sorte que les douanes en soient prévenues. Il lui demande s'il est toléré que pareille inquisition puisse exister et que le secret bancaire ne soit plus préservé. Il y aurait là une atteinte caractérisée à la liberté. Si cet état se révèle être de fait 1°) quelles mesures le gouvernement entend prendre à l'encontre des militants syndicaux C.F.D.T. et de leur centrale pour que cela cesse immédiatement; 2°) si la loi protégeant le secret bancaire sera intégralement appliquée.

Banques et établissements financiers (déontologie professionnelle).

19780. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Micaux** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le fait que certaine presse spécialisée nous apprend que la section « banque » de la C.F.D.T. aurait demandé à ses militants, depuis plusieurs mois, de téléphoner immédiatement à leur centrale lorsqu'un client procède à des retraits de fonds importants et de faire en sorte que les douanes en soient prévenues. Il lui demande s'il est toléré que pareille inquisition puisse exister et que le secret bancaire ne soit plus préservé. Il y aurait là une atteinte caractérisée à la liberté. Si cet état se révèle être de fait 1°) quelles mesures le gouvernement entend prendre à l'encontre des militants syndicaux C.F.D.T. et de leur centrale pour que cela cesse immédiatement; 2°) si la loi protégeant le secret bancaire sera intégralement appliquée.

Banques et établissements financiers (déontologie professionnelle).

19761. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Micaux** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé du travail** sur le fait que certaine presse spécialisée nous apprend que la section « banque » de la C.F.D.T. aurait demandé à ses militants, depuis plusieurs mois, de téléphoner immédiatement à leur centrale lorsqu'un client procède à des retraits de fonds importants et de faire en sorte que les douanes en soient prévenues. Il lui demande s'il est toléré que pareille inquisition puisse exister et que le secret bancaire ne soit plus préservé. Il y aurait là une atteinte caractérisée à la liberté. Si cet état se révèle être de fait 1°) quelles mesures le gouvernement entend prendre à l'encontre des militants syndicaux C.F.D.T. et de leur centrale pour que cela cesse immédiatement; 2°) si la loi protégeant le secret bancaire sera intégralement appliquée.

Eau et assainissement (tarifs).

19762. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Micaux** fait observer à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que dans environ la moitié des communes, le service public de la distribution d'eau potable est organisé par les élus des populations. Ces administrateurs, proches des consommateurs gèrent ce service avec rigueur et sans dépenses somptuaires. Ces exploitations en régies étant sans but lucratif, animées en grande partie par des bénévoles, les redevances demandées aux usagers sont les plus réduites possibles. Le prix du mètre cube d'eau facturé dans le courant du premier semestre 1982 résulte du vote des budgets primitifs 1981, lesquels ont eux-mêmes, bien souvent, été arrêtés en fin d'année 1980 de sorte que le blocage des prix a, dans la réalité, un effet rétroactif de plus d'une année et demie. Cette situation conduit à ce que l'actuel blocage du prix de l'eau entraîne des difficultés pour de nombreux budgets locaux. Il prend l'exemple d'une régie ayant facturé l'eau 2,00 francs le mètre cube en 1981 : si elle a réalisé en 1981 un important investissement financé par emprunt conduisant à une annuité représentant un franc par mètre cube d'eau distribué, il lui sera impossible de rembourser la Caisse prêteuse en 1982. Le manque de rentrées, pour différentes collectivités analysées dans le département de l'Aube, oscillera entre 15 et 25 p. 100 de la globalité de leur budget. Il lui signale d'autre part que d'un syndicat ou d'une commune à l'autre, il risque d'y avoir de sérieuses disparités de traitement des usagers selon que la facturation aura eu lieu avant ou après le 11 juin 1982. Précisons encore qu'à l'intérieur d'une même collectivité ou syndicat, les facturations établies après le 11 juin 1982 — mais avant de connaître la décision de blocage — devront faire l'objet d'un remboursement aux usagers, ce qui impliquera un travail sérieux et onéreux. En conséquence il lui demande 1° si les communes ou syndicats gérant un réseau de distribution d'eau potable peuvent bénéficier d'une dérogation leur permettant d'éviter le blocage des prix; dans la négative, les communes et syndicats dont la situation de caisse ne permet pas de payer les dépenses indispensables et urgentes peuvent-ils bénéficier d'une avance de trésorerie, en application de l'article L 236-1 du code des communes et le remboursement de cette avance pourra-t-il être étalé sur plusieurs années afin d'éviter des hausses brutales de redevances lors du retour à la liberté tarifaire; 2° si l'intervention de l'Etat dans la fixation des recettes des communes et de leurs syndicats n'est pas contraire à la volonté décentralisatrice du gouvernement.

Prestations familiales (caisses).

19763. — 6 septembre 1982. — **Mme Colette Goeuriot** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur la situation informatique des Caisses d'allocations familiales de Lorraine - Champagne - Ardenne. Le traitement informatique des dossiers des sept Caisses d'allocations familiales concernées est assumé, jusqu'à présent, par le Centre de traitement régional, situé dans les locaux de la Caisse d'allocation familiale de Meurthe-et-Moselle, qui est devenu, dans le cadre d'un accord passé entre les Caisses nationales (C.N.A.F. — A.G.O.S.S.) un Centre spécialisé de la branche du recouvrement (U.R.S.S.A.F.). Les Caisses d'allocations familiales de Lorraine (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges) sont appelées aux termes de cet accord — à relever ultérieurement d'un autre Centre régional dont la localisation n'a pas été fixée. Devant l'imprécision du projet, les Conseils d'administration des Caisses concernées créaient, en juin 1981, leur propre structure informatique dénomée « Certi-Est ». Malgré les démarches nécessaires engagées afin d'obtenir l'agrément du ministère de tutelle, la situation n'a pas évolué et les statuts n'ont pas été agréés, ce qui bloque toute solution. Tenant compte de ces éléments, le Conseil d'administration de la Caisse d'allocation familiale de Meurthe-et-Moselle a décidé, récemment, de prendre les mesures adéquates au bon fonctionnement de ses services afin que les intérêts des allocataires n'aient pas à subir les conséquences de cette situation. Dans ces conditions, elle lui demande, quelles dispositions il entend prendre afin que soit examiné dans les meilleurs délais ce dossier et qu'une solution intervienne prochainement.

Communes (finances locales).

19764. — 6 septembre 1982. — **M. Louis Besson** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur la nécessité qu'il y aurait à adapter les dispositions réglementaires présidant à la gestion des crédits de voirie communale. En effet, les collectivités urbaines pour des considérations de sécurité et de qualité de vie sont fréquemment amenées à dissocier les circulations automobiles des circulations des usagers des deux roues et des circulations des piétons. Or, les services de contrôle financier estiment parfois que les textes dont ils disposent leur font obligation de s'assurer que les crédits d'Etat subventionnant les collectivités locales pour des opérations de voirie communale ont bien été réservés à des aménagements routiers classiques. Il y a là une situation regrettable, dans la mesure où elle donne à penser que l'Etat n'a pas pris en compte les évolutions précitées et qu'il privilégie la seule

circulation automobile. Comme il en résulte des difficultés pour le versement des subventions dues aux collectivités locales, le maintien du *statu-quo* serait bien regrettable. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il compte prendre pour résoudre le problème ainsi posé.

Chômage : indemnisation (allocations).

19765. — 6 septembre 1982. — **M. Didier Chouat** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé du travail** sur la situation des chômeurs de longue durée et des chômeurs non indemnisés. 137 000 chômeurs reçoivent moins de 1 000 francs par mois et 100 000 chômeurs ne perçoivent aucune indemnité. Parmi ceux-ci, les chômeurs âgés de plus de cinquante-cinq ans ne peuvent prétendre à la garantie de ressources accordée aux salariés dans le cadre des contrats de solidarité. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les mesures envisagées en matière d'amélioration du système d'indemnisation et de reclassement professionnel.

Agriculture (indemnités de départ).

19766. — 6 septembre 1982. — **M. Didier Chouat** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur la situation de veuves d'exploitants agricoles, lorsque ces derniers bénéficiaient d'une retraite et d'une indemnité viagère de départ (I.V.D.). Ces veuves perçoivent la réversion de l'I.V.D. mais, tant qu'elles n'ont pas atteint l'âge de cinquante-cinq ans, elles ne peuvent prétendre au bénéfice de la retraite de réversion. Certaines veuves n'ont donc pour seul revenu annuel que l'I.V.D., dont le montant actuel ne peut excéder 2 500 francs. En conséquence, il souhaite que le montant de la réversion de l'I.V.D. tienne compte, dans ce cas, de l'absence de retraite pour la veuve et il lui demande si ces personnes ne pourraient pas percevoir l'indemnité annuelle de départ au lieu de l'indemnité viagère de départ.

Professions et activités médicales (médecine scolaire).

19767. — 6 septembre 1982. — **M. Jean-Hugues Colonna** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur la situation des adjointes du service de santé scolaire. Ce service d'Etat, créé en 1945, par le ministère de l'éducation nationale a recruté, pour seconder les médecins, un corps d'auxiliaires médicales « les adjointes d'hygiène scolaire ». Le recrutement de ce personnel s'est effectué sans critères définis : instituteurs, infirmiers, assistantes sociales, sages-femmes, diplômés divers (Bac, B.E., B.E.P.C.). En 1955, les adjointes possédant le diplôme d'Etat d'assistante sociale sont titularisées dans les corps des assistantes sociales. Les autres adjointes sont classées dans le cadre spécial des adjointes relevant du ministère de l'éducation nationale. Le décret n° 62-157 du 7 février 1962 classe le corps des adjointes en « voie d'extinction » et par le décret du 11 février 1962, le personnel de ce corps est titularisé. En juillet 1964, le service de santé scolaire du ministère de l'éducation nationale est transféré au ministère de la santé publique. En 1965, les adjointes possédant le diplôme d'Etat d'infirmière ou autorisées peuvent demander leur intégration dans le corps des infirmières de l'administration de l'Etat. Ces deux personnels : adjointes et infirmières de santé scolaire, possèdent les mêmes attributions et exercent les mêmes fonctions au sein de l'équipe éducatrice dans tous les établissements d'enseignement (publics et privés) de la maternelle à l'université. Bien qu'exerçant les mêmes fonctions et bénéficiant de la même formation continue, les adjointes voient depuis dix ans s'accroître l'écart entre leur rémunération et celle des infirmières (en moyenne 900 francs par mois). Il lui demande que, leur statut, bien que figurant dans un cadre d'extinction, soit révisé dans l'optique d'un échelonnement indiciaire permettant l'accès à l'indice terminal du premier grade des infirmières.

Transports maritimes (compagnies).

19768. — 6 septembre 1982. — **M. Albert Denvers** demande à **M. le ministre de la mer** de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour obtenir de la Société maritime des pétroliers B.P. le respect, à bord de ses unités, des conditions de travail de ses marins et notamment au sujet des relèves, telles qu'elles sont définies par le code du travail maritime.

Assurance vieillesse : généralités (calcul des pensions).

19769. — 6 septembre 1982. — **M. Jean-Louis Dumont** demande à **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** dans quelle mesure une personne, ayant cotisé à plusieurs régimes de retraite en raison d'activités professionnelles successives différentes, peut appliquer un cumul des années de versement et ainsi bénéficier des dispositions de l'ordonnance concernant la retraite à soixante ans.

Sports (football).

19770. — 6 septembre 1982. — **M. Manuel Escutia** attire l'attention de **Mme le ministre délégué chargé de la jeunesse et des sports** sur la situation du football professionnel français. Il lui demande si elle n'estime pas opportun de prendre les mesures qui s'imposent afin d'assainir ce sport populaire.

Postes : ministère (personnel).

19771. — 6 septembre 1982. — **M. Claude Evin** attire l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur les difficultés rencontrées par un certain nombre de vérificateurs des postes et télécommunications. En effet, ce corps de vérificateurs comporte un contingent de 120 emplois en catégorie A — inspecteurs — et 684 emplois classés en catégorie B. La Direction générale des postes a précisé, par un rapport fonctionnel et diverses notes de service, qu'il n'existe qu'un seul niveau fonctionnel dans le corps de la vérification. Le reclassement catégoriel de la totalité des vérificateurs remonte à 1968 où plusieurs promesses avaient été formulées. Le relevé de la proposition Lelong de 1974 a permis le reclassement de l'ensemble des grades des services de la distribution et de l'acheminement des P.T.T., à l'exception des vérificateurs. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour remédier à cet état de chose.

Postes et télécommunications (courrier).

19772. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Forgues** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le situation des communes qui, recouvrant directement les redevances d'eau, ne peuvent prétendre au bénéfice de la franchise postale pour leurs envois. Pour ces communes comme pour les syndicats d'eau, les frais d'expédition des redevances représentent souvent une charge financière importante. En conséquence, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de revoir cette disposition et d'accorder le bénéfice de la franchise postale pour les envois d'avis à payer concernant l'eau.

Handicapés (politique en faveur des handicapés).

19773. — 6 septembre 1982. — **M. Max Gallo** s'étonne auprès de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** de ne pas avoir reçu de réponse à sa question écrite n° **4055** du 19 octobre 1981, relative aux cartes d'invalidité. Il lui en renouvelle donc les termes.

Professions et activités paramédicales (biologie).

19774. — 6 septembre 1982. — **M. Jean-Yves Le Drian** demande à **M. le ministre de la santé** si, compte tenu de l'apparition de nouvelles techniques, telles notamment les techniques d'exploration en électrophysiologie, il ne serait pas opportun, en application de l'article L 893 du code de la santé publique, de mettre en place des règles de recrutement et d'avancement spécifiques à une nouvelle catégorie de personnel, celle des bio-techniciens.

Justice (cours d'appel : Ille-et-Vilaine).

19775. — 6 septembre 1982. — **M. Jean-Yves Le Drian** appelle l'attention de **M. le ministre de la justice** sur le problème de l'encombrement de la Cour d'appel de Rennes en matière de traitement des dossiers prud'homaux. Il apparaît, en effet, qu'en raison du nombre insuffisant des magistrats, un retard de 201 affaires a été enregistré pendant les quatre premiers mois de 1982, et que le délai de jugement d'une affaire est en voie de passer de deux à trois ans. Il lui demande donc, dans l'intérêt des justiciables, s'il peut être procédé, dans les meilleurs délais, à l'ouverture de deux nouvelles sections de jugement à la cinquième Chambre de Rennes pour renforcer l'unique section qui existe actuellement.

Personnes âgées (politique en faveur des personnes âgées).

19776. — 6 septembre 1982. — **M. Jean-Yves Le Drian** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur la situation financière des petits propriétaires retraités. Il

apparaît en effet que la plupart d'entre eux dont les pensions correspondent à l'exercice de professions libérales pendant leur vie active, ne disposent que de faibles revenus. Cependant, il doivent faire face à des frais importants puisqu'il leur faut entretenir leurs immeubles et payer des charges de copropriété. Il lui demande donc quelles mesures, il entend prendre en faveur des petits propriétaires âgés, parallèlement aux actions entreprises en faveur des locataires âgés.

Matériaux de construction (emploi et activité).

19777. — 6 septembre 1982. — **M. Guy Lengagne** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, sur le fait qu'à de nombreuses reprises, des producteurs français de céramique se sont plaints de la concurrence déloyale exercée par certains pays. En effet, les céramiques importées à des prix modiques viennent concurrencer les fabrications françaises alors qu'elles ne répondent pas toujours aux normes exigées en France. Ainsi, une analyse effectuée à partir d'un échantillon du revêtement extérieur de l'hôpital Duchenne de Boulogne-sur-mer, construit avec des céramiques importées, a mis en évidence la porosité de ce matériau qui le rend tout à fait incompatible avec une utilisation extérieure. Cet exemple, qui ne doit malheureusement pas être isolé, permet d'expliquer les prix compétitifs des produits importés, mais ne peut manquer de susciter des inquiétudes quant aux conséquences prévisibles de leur utilisation. En conséquence, il lui demande s'il ne lui apparaît pas opportun de prendre toutes dispositions tendant à rendre plus strict le contrôle des produits céramiques importés.

Postes et télécommunications (téléphone).

19778. — 6 septembre 1982. — **M. Guy Lengagne** attire l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre en place en France un seul numéro d'appel téléphonique spécial permettant d'obtenir les divers secours nécessaires en cas d'incendie ou d'accidents. A l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays (par exemple, en Grande-Bretagne, ce numéro d'appel est général et peut être utilisé gratuitement), la mise en place de ce service permettrait souvent d'accélérer les secours et d'éviter les conséquences parfois dramatiques des sinistres. Il lui demande en conséquence s'il ne lui paraîtrait pas opportun de faire étudier ce projet qui présenterait un intérêt certain pour la population de notre pays.

Communautés européennes (commerce extracommunautaire).

19779. — 6 septembre 1982. — **M. Guy Lengagne** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, sur l'importance de plus en plus grande prise par les importations dans la C. E. E. d'aluminium très bon marché en provenance de pays d'Europe de l'Est et du Moyen-Orient. Compte tenu de la crise que connaissent les industriels européens, et particulièrement français, de ce secteur, ces importations leur causent un grave préjudice et peuvent avoir, à terme, des effets négatifs sur l'activité et sur l'emploi. Il lui demande en conséquence d'intervenir auprès des instances communautaires pour que des mesures de sauvegarde soient prises pour remédier à cette situation.

Handicapés (réinsertion professionnelle et sociale).

19780. — 6 septembre 1982. — **M. Guy Lengagne** attire l'attention de **M. le ministre délégué, chargé de la fonction publique et des réformes administratives** sur l'intérêt que présenterait le développement des possibilités d'intégration des handicapés dans la fonction publique. Compte tenu en effet de la nécessité de proposer aux handicapés un accès satisfaisant au travail, il serait logique et conforme à la volonté politique du gouvernement que des dispositions nouvelles soient prises sans tarder pour que la fonction publique joue, en la matière un rôle novateur. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte retenir pour atteindre cet objectif, de portée sociale et économique évidente.

Urbanisme : ministère (personnel).

19781. — 6 septembre 1982. — **M. Guy Lengagne** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur la situation particulièrement difficile des auxiliaires des services extérieurs de l'équipement, affectés pour service aux inspections du travail des transports dans un certain nombre de départements. En dépit d'une ancienneté parfois importante, ces agents n'ont jamais pu bénéficier d'une titularisation. Il est même à craindre qu'ils ne pourront bénéficier des mesures nationales prises pour la résorption de l'auxiliariat, car ce personnel est rémunéré par les D.D.E. sur un budget « travaux » donc départemental. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte retenir pour mettre un terme à cette situation et assurer à ces personnels une carrière semblable à celle dont ils auraient bénéficié s'ils avaient effectué des tâches similaires au sein des services extérieurs du ministère du travail.

Communautés européennes (poissons et produits d'eau douce et de la mer).

19782. — 6 septembre 1982. — **M. Guy Lengagne** attire l'attention de **M. le ministre de la mer** sur les conséquences que risque d'entraîner pour les pêcheries maritimes françaises le retrait du Groenland de la C. E. E. Il lui demande en conséquence d'intervenir auprès des instances communautaires pour obtenir que le futur régime accordé à ce territoire ne lèse pas les intérêts légitimes des pêcheurs français.

Communautés européennes (poissons et produits d'eau douce et de la mer).

19783. — 6 septembre 1982. — **M. Guy Lengagne** attire l'attention de **M. le ministre de la mer** sur l'importance des conséquences qu'entraînera pour les pêches maritimes françaises, aussi bien celles de la Méditerranée que de l'Atlantique, voire de la Manche, l'intégration envisagée de l'Espagne à la C. E. E. Si cette nouvelle adhésion apparaît politiquement souhaitable et doit confirmer le regain de la vie démocratique dans ce pays, il serait cependant difficilement admissible que sur le plan économique des dispositions transitoires ne soient pas prises, compte tenu des effets prévisibles de cette décision sur l'avenir des pêcheries françaises. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître les mesures qu'il compte proposer en ce sens aux instances communautaires au moment où s'engageront les négociations avec l'Espagne.

Impôts locaux (redevance des mines : Haut-Rhin).

19784. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Weisenhorn** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le problème de la redevance des mines versée aux municipalités. S'agissant du bassin potassique alsacien (M.D.P.A.) il lui signale que cette redevance présente pour les communes de Staffelfelden et de Wittelsheim une ressource inférieure à ce que produirait la taxe professionnelle d'une industrie équivalente non minière. Les M.D.P.A. constituent pour la commune de Staffelfelden (environ 3 500 habitants) et la ville de Wittelsheim (environ 10 000 habitants) une quasi mono-industrie, un puits fonctionnant respectivement dans chaque commune. Aucune de ces deux communes ne dispose par ailleurs d'autres grandes industries. Compte tenu du nombre important des salariés employés par les M.D.P.A. (1 500 à Wittelsheim) des bâtiments et des immobilisations de cette entreprise, la base d'imposition de la taxe professionnelle, s'agissant d'une entreprise qui y serait assujettie serait importante. Or, la redevance minière perçue par la ville de Wittelsheim ne s'élève qu'à 1 087 617 francs, la taxe professionnelle perçue par cette ville s'élévant à 1 884 858 francs. Pour des villes ayant à peu près le même nombre d'habitants, la taxe professionnelle était par exemple de 5 542 665 francs pour la ville de Thann, de 4 361 896 francs pour la ville de Wittenheim et de 7 186 140 pour la ville de Guebwiller. Les communes de Staffelfelden et de Wittelsheim sont ainsi pénalisées par rapport à d'autres communes disposant d'industries toutes assujetties à la taxe professionnelle. Ells le sont d'autant plus que la redevance des mines est répartie, contrairement à la taxe professionnelle, entre les communes d'extraction, d'exploitation et de résidence. Il faut enfin noter que l'augmentation de la redevance ne compensait même pas le taux de l'érosion monétaire, puisque de 1979 à 1980 elle n'a été que de 3,65 p. 100 pour Wittelsheim. Il souhaiterait en conséquence connaître les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette situation.

Impôts locaux (redevance des mines : Haut-Rhin).

19785. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Weisenhorn** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, sur le problème du procuit de la redevance des mines pour les communes du bassin potassique dans le Haut-Rhin, et notamment pour la ville de Wittelsheim, siège de l'un des trois puits encore exploités par les M.D.P.A. Il avait par courrier, signalé cette question à son prédécesseur en sentembre 1981. Il lui avait été répondu, qu'en liaison avec les différents services ministériels concernés, une étude était menée nécessitant un examen approfondi de cette affaire, au regard des problèmes posés aux collectivités locales concernées et aux M.D.P.A. Il souhaiterait être informé des conclusions de cette étude qui permette d'éclairer les divers aspects de cette question importante pour la vie du bassin potassique.

Politique économique et sociale (pouvoir d'achat).

19786. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Weinsenhorn** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur les revenus nets des ouvriers. Des calculs effectués par le ministère du travail sur l'évolution des revenus en avril 1982, il ressort un recul du pouvoir d'achat des familles nombreuses et des célibataires, en tenant compte des taux des salaires, de la durée hebdomadaire du travail, des cotisations sociales, des prestations familiales ainsi que des impôts directs dus au titre des revenus de l'année précédente. Ceci se traduit par une perte de pouvoir d'achat pour le premier trimestre de 1982 de 0,6 à 0,2 p. 100 pour les célibataires, et de 1,5 à 1,7 p. 100 pour les familles de cinq enfants. Il lui demande en conséquence si ce constat révèle une politique délibérée du gouvernement. Dans le cas contraire, il souhaiterait connaître les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour remédier à cette situation préjudiciable pour les intéressés.

Enseignement secondaire (personnel).

19787. — 6 septembre 1982. — **M. Rodolphe Pesce** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les conséquences des erreurs commises par le service chargé des mutations du personnel enseignant du second degré. Il lui cite, par exemple, le cas d'un professeur certifié et titulaire depuis de nombreuses années qui avait demandé sa mutation, puis, qui l'a annulée dans les délais réglementaires. Cette annulation a été enregistrée par les services concernés, mais, pour des raisons techniques ou par une erreur administrative, le poste de l'enseignant a été inscrit comme vacant au mouvement, et pourvu par un autre titulaire. Cet enseignant a été nommé en délégation rectorale pour un an, et n'a semble-t-il toujours pas retrouvé un poste de titulaire pour l'année qui vient, dans la ville où il enseigne. Il lui demande quel recours l'enseignant peut avoir, et si celui-ci ne devait pas être prioritaire, hors barème, pour enseigner de nouveau en tant que titulaire. De plus, il lui demande quelles mesures le ministère compte prendre pour éviter de telles erreurs, et pour que celles-ci soient rectifier dans des délais normaux.

Circulation routière (sécurité).

19788. — 6 septembre 1982. — **M. Rodolphe Pesce** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur l'insécurité qui règne pour les piétons à l'intérieur de certaines agglomérations, en particulier dans les quartiers où le nombre d'enfants est important. En effet, malgré les limitations de vitesses imposées par les autorités locales ou les réglementations nationales, malgré les appels à la prudence ou la répression qui est faite, les automobilistes passent bien souvent dans ces quartiers à des vitesses excessives et de nombreux accidents sont constatés, accidents qui concernent les piétons et plus particulièrement les enfants et les personnes âgées. Dans de nombreux pays étrangers, pour remédier à cet état de fait, il a été installé sur certaines artères des obstacles, que l'on appelle communément « casse-vitesses », afin d'obliger les automobilistes à ralentir. En conséquence, il lui demande quels sont les obstacles qui se posent à une généralisation en France d'un tel procédé. Il lui demande d'autre part si les collectivités locales peuvent décider elles-mêmes de mettre en place ces systèmes et, dans la négative, s'il ne serait pas utile de laisser à celles-ci, à l'époque de la décentralisation, la possibilité de prendre un certain nombre d'initiatives en la matière.

Enseignement secondaire (personnel).

19789. — 6 septembre 1982. — **M. Marcel Wacheux** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les problèmes que rencontrent les maîtres-auxiliaires face à leur intégration dans le corps des P.E.G.C. Plusieurs cas se sont présentés dans sa circonscription. Ces personnes, qui ont exercé pendant plus de cinq ans en qualité de maître-auxiliaire III, souhaiteraient être titularisées sur un poste de P.E.G.C. Elles ont eu connaissance que des mesures devaient être prochainement envisagées pour l'intégration exceptionnelle en faveur des maîtres-auxiliaires sur poste P.E.G.C. Il lui demande en conséquence si ces dispositions vont être mises en application dès la rentrée scolaire 1982-1983.

Impôts et taxes (paiement).

19790. — 6 septembre 1982. — **M. Alain Vivien** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur des pratiques fiscales trop rigoureuses qu'emploient certaines directions des services fiscaux au regard de personnes qui, victimes de la crise économique (salariés au chômage), sollicitent des délais pour payer les impositions auxquelles elles sont assujetties. En effet, si les percepteurs accordent les délais demandés, ils imposent la plupart du temps une majoration de 10 p. 100 aggravant ainsi la dette de ces contribuables en difficulté. Il lui demande de bien vouloir prescrire aux directions départementales des services fiscaux une attitude moins rigoureuse et, dans l'hypothèse ou un salarié en difficulté demande pour la première fois un échéancier de ne pas imposer la majoration précitée.

Ordre public (attentats).

19791. — 6 septembre 1982. — **M. Jacques Brunhes** exprime à **M. le ministre de la justice** sa satisfaction devant les mesures qui viennent d'être prises par le gouvernement pour lutter contre le terrorisme, la défense de la démocratie dans notre pays exige une action déterminée et intransigeante contre le terrorisme qui attente aux libertés et à la légalité républicaine. Mais il lui semble que la création d'un espace judiciaire européen ou même l'institution d'un tribunal européen pour juger deux crimes commis en France ne pourrait qu'aller à l'encontre du but recherché. En effet, d'une part les dispositions actuelles du code pénal permettent de poursuivre et de condamner avec toute la rigueur nécessaire les auteurs de crimes de sang. D'autre part, un tel tribunal aurait à la fois le caractère d'un tribunal d'exception, comme la Cour de sûreté de l'Etat que le parlement a supprimée en 1981, et un caractère supra-national mettant ainsi en cause le principe même de la souveraineté nationale dans ce domaine essentiel. L'efficacité de la lutte contre le terrorisme ne peut que se fonder sur la détermination du peuple français de défendre toutes ses libertés. C'est pourquoi, il lui demande les mesures qu'il compte prendre, pour traduire au niveau du service public de la justice, cette volonté politique de faire appliquer avec rigueur la loi pénale française.

Circulation routière (sécurité).

19792. — 6 septembre 1982. — **M. Joseph-Henri Maujoüan Du Gasset** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, de bien vouloir lui préciser la position officielle de ses services concernant l'usage du tabac au volant, à la suite de la publication dans le numéro de juillet de la revue de la sécurité routière d'un article affirmant que les fumeurs commettaient nettement plus d'accidents de la circulation que les non-fumeurs. Il lui demande corrélativement de lui indiquer s'il entend prendre des mesures à ce sujet dans le cadre de la politique d'amélioration de la sécurité routière et s'il faut notamment attacher une certaine importance aux informations selon lesquelles les automobilistes fumeurs verraient leur prime d'assurances augmenter dans des proportions qui restent à déterminer.

Politique économique et sociale (politique monétaire).

19793. — 6 septembre 1982. — **M. Joseph-Henri Maujoüan Du Gasset** demande à **M. le ministre délégué chargé du budget** ce qu'il faut penser des bruits tendant à laisser croire à la possibilité d'une troisième dévaluation.

Produits agricoles et alimentaires (farine).

19794. — 6 septembre 1982. — **M. Maurice Ligot** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les graves difficultés qu'implique le blocage du prix du pain sur les professions de producteurs de blé, les meuniers et les boulangers patissiers. Au 1er août, le prix du quintal de blé a augmenté de 14 francs soit 13 p. 100 en application des décisions du Conseil des ministres de la C.E.E. La seule répercussion mathématique de ce nouveau prix du blé entraîne une augmentation du prix de la farine de l'ordre de 22 francs par quintal. Compte tenu de l'importance du prix de la farine dans le prix de revient du pain, il est impossible aux boulangers d'accepter une augmentation du prix de la farine si le prix du pain reste bloqué. D'autre part, les meuniers ne peuvent supporter une telle augmentation du coût de la matière première, s'il leur est refusé toute possibilité de répercussion. Le prix de la farine ayant été fixé en août 1981, les meuniers supportent déjà un an d'augmentation des charges. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour respecter les intérêts des producteurs, des meuniers et des boulangers.

Impôt sur le revenu (frontaliers).

19795. — 6 septembre 1982. — **M. Marcel Dehoux** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur la situation des agents de l'Etat qui, exerçant leur profession sur le territoire national et résidant en Belgique, sont assujettis à la retenue à la source. Il lui rappelle que cette retenue à la source instituée sous l'ancien gouvernement par la loi n° 76-1234 du 29 décembre 1976 ne tient pas compte du quotient familial, des pensions

alimentaires, etc... Il lui expose que plusieurs familles du département du Nord sont imposées plus rigoureusement du fait de résider à parfois moins d'un kilomètre de la frontière française. Il lui demande s'il n'envisage pas de rétablir une certaine équité à cet égard et de l'informer des modifications éventuelles du décret 65.667 de la Convention internationale franco-belge.

Automobiles et cycles (emploi et activité).

19796. — 6 septembre 1982. — **M. Gilbert Gantier** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, s'il pourrait lui communiquer pour chaque mois depuis le début de l'année 1982 : 1° la production automobile française par marque et, si possible, par établissement; 2° les importations de voitures étrangères par pays de provenance; 3° le solde du commerce extérieur de l'activité automobile.

Assurance vieillesse : généralités (politique en faveur des retraités).

19797. — 6 septembre 1982. — **M. Raymond Marcellin** rappelle à **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sa question écrite parue sous le n° **14948** au *Journal officiel* du 31 mai 1982 demeurée sans réponse.

S.N.C.F. (lignes).

19798. — 6 septembre 1982. — **M. Raymond Marcellin** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sa question écrite parue sous le n° **6449** du 7 décembre 1981 demeurée sans réponse.

Ordre public (attentats).

19799. — 6 septembre 1982. — **M. Francisque Perrut** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur la disproportion que chacun a pu constater entre la publicité et la mise en scène faite autour de l'arrestation de terroristes le samedi 28 août dernier dans la capitale et l'importance minime des résultats obtenus dans cette affaire : « la montagne a accouché d'une souris ». Il lui demande si dans une période d'insécurité qui ne peut qu'inquiéter l'ensemble de la population, une telle manœuvre de la part des pouvoirs publics, tendant à « célébrer » avec grand fracas la victoire du Président de la République et du gouvernement sur le terrorisme, n'est pas de nature à tromper les Français et à discréditer par là même d'une part l'action courageuse de ceux qui ont la responsabilité d'assurer la sécurité et d'autre part tous ceux qui, dans les métiers de l'information, abusés par des communiqués officiels pour le moins prématurés, ont été amenés à soulever de nombreuses suppositions qui s'avèrent sans fondement.

Voirie (autoroutes).

19800. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, où en est le dossier du péage de l'autoroute A 43 entre Lyon-l'Isle d'Abeau Ouest et Satolas. La gratuité de l'autoroute jusqu'à Satolas est un impératif de développement international de la ville de Lyon, comme l'ont souligné à plusieurs reprises les rapports présentés à l'établissement public régional. Il lui demande de faire connaître ses objectifs quant à la gratuité de l'autoroute A 43 entre Lyon et Satolas et dans quel délai il envisage que cette gratuité pourrait devenir effective ?

Politique extérieure (Grèce).

19801. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, quels sont les résultats de sa visite en Grèce, en ce qui concerne le développement de la coopération, ainsi que dans celui de la recherche et de l'industrie en général. Il souhaiterait savoir si des accords ont été conclus, et si les entretiens qui ont eu lieu auront des conséquences dans les faits.

Politique extérieure (propriété industrielle).

19802. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** appelle l'attention de **M. le ministre de la culture** sur la Convention de Paris, relative à la propriété intellectuelle. Il lui demande si un accord provisoire a été conclu, si un texte définitif sera adopté et quand, et quels en seront alors les résultats en France.

Investissements (investissements étrangers en France).

19803. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur l'existence dans certains pays de la Communauté, de cabinets de consultants, qui s'efforcent de drainer les investissements étrangers vers ces pays. Il lui demande si de tels cabinets existent en France, s'il est possible de connaître les résultats qu'ils ont obtenus, et si ceux-ci lui paraissent mériter des encouragements financiers sous forme d'aides, de prêts, etc...

Postes et télécommunications (téléphone).

19804. — 6 septembre 1982. — Dans sa réponse à la question écrite n° **17444** en date du 12 juillet 1982. **M. le Premier ministre** a indiqué, confirmant la position qu'il avait adoptée devant l'assemblée nationale le 30 juin, que le rapport sur les écoutes téléphoniques serait adressé aux parlementaires. **M. Pierre-Bernard Cousté** lui demande à quelle date les parlementaires pourront en prendre connaissance, aucun délai n'étant mentionné dans la réponse citée ci-dessus..

Postes et télécommunications (téléphone).

19805. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre des P.T.T.** à quelle date les usagers recevront une facture détaillée de leurs communications téléphoniques. Il souhaiterait que lui soient précisés les éléments qui figureront sur cette facture, et le calendrier de la mise en place, région par région, de ce système.

Communautés européennes (habillement, cuirs et textiles).

19806. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, sur certaines informations selon lesquelles l'Italie ne respecterait pas les accords de Bruxelles sur les réductions concertées de fabrication de fibres synthétiques. Il souhaiterait savoir s'il est bien confirmé que l'Italie a augmenté de 8 p. 100 ses capacités de fabrication dans ce domaine, alors que l'ensemble de la Communauté a réduit les siennes de 23 p. 100. Il lui demande en conséquence ce qu'il compte faire pour que la France ne pâtisse pas de cette situation.

Transports urbains (métro : Rhône).

19807. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Bernard Cousté** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur les problèmes du métro à Lyon. En effet, il est indispensable d'assurer une desserte pratique du stade de Gerland, par la prolongation de la ligne de métro B; il faut également prévoir la desserte de l'école nationale supérieure qui va être construite dans les mois à venir, ainsi que celle de la gare de la Part-Dieu où s'arrêtera le TGV. Dans cette optique, il lui demande comment seront répartis les fonds, et si les 200 millions attribués par le gouvernement sur le Fonds spécial des grands travaux seront consacrés exclusivement à la création de la ligne D, (ligne qui ira de Parilly à Saint-Jean), ou si une répartition entre plusieurs ouvrages aura lieu, c. si oui, comment. Au cas où ce financement serait réservé à la ligne D, il lui demande s'il est d'ores et déjà possible de prévoir une échéance pour les travaux restants.

Impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux).

19808. — 6 septembre 1982. — **M. Vincent Ansquer** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur les plafonds permettant de bénéficier du régime du forfait. Ces plafonds qui sont encore fixés à 500 000 francs pour les entreprises commerciales et à 150 000 francs pour les prestations de service n'ont pas été relevés depuis de très nombreuses années alors que tous les prix n'ont cessé d'augmenter. D'autre part, il souligne que la plupart des entreprises, soumises au forfait, sont de taille très modeste, qu'elles se trouvent implantées en zone rurale, voire menacées de disparition, et que d'autres à peine installées ont besoin d'être encouragées. Il lui demande si le gouvernement a l'intention de prendre les dispositions nécessaires pour relever les plafonds du régime du forfait.

Travailleurs indépendants (politique en faveur des travailleurs indépendants).

19809. — 6 septembre 1982. — **M. Vincent Ansquer** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation des membres des professions libérales qui ont à faire face à des contraintes multiples, mettant en péril leur activité. Les professionnels concernés font état, à juste raison, du blocage et, pour certains, de la réduction de leurs honoraires décidés arbitrairement et de l'augmentation parallèle de leurs charges. Ils déplorent l'absence de concertation entre les pouvoirs publics et l'assemblée permanente des chambres des professions libérales, organisme représentatif des professionnels libéraux. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin de mettre un terme à des mesures susceptibles de porter atteinte à l'existence même de cet important secteur économique.

Pharmacie (produits pharmaceutiques).

19810. — 6 septembre 1982. — **M. Vincent Ansquer** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur la situation de l'industrie française du médicament. Les mesures préconisées risquent d'être particulièrement dommageables à de nombreuses firmes et c'est un secteur de pointe de l'industrie française qui pourrait de ce fait être atteint. La baisse ou la suppression de certains remboursements, outre qu'elle pénalise les revenus modestes, crée une véritable sélection par l'argent et peut avoir de graves répercussions pour la santé publique. L'une d'entre elles peut être la substitution, par les praticiens, de produits peu onéreux et bien connus par des thérapeutiques plus chères et plus dangereuses. Le risque de transfert de prescription pouvant conduire à la toxicomanie ne doit pas être négligé. Alors que le médicament française est l'un des moins chers du monde, les dispositions qui sont susceptibles d'être prises vont encore pénaliser sa fabrication et son marché. Les conséquences qui peuvent être redoutées à court terme porteront sur l'augmentation du chômage dans le secteur considéré, l'arrêt des programmes de recherche et des investissements, un handicap à l'exportation et la disparition de firmes. Il lui demande que cet important problème ne soit pas délibérément ignoré dans l'action qui doit être envisagée en vue de réduire le coût social des dépenses de santé.

Phurmacie (produits phurmoceutiques).

19811. — 6 septembre 1982. — **M. Vincent Ansquer** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé** sur la situation de l'industrie française du médicament. Les mesures préconisées risquent d'être particulièrement dommageables à de nombreuses firmes et c'est un secteur de pointe de l'industrie française qui pourrait de ce fait être atteint. La baisse ou la suppression de certains remboursements, outre qu'elle pénalise les revenus modestes, crée une véritable sélection par l'argent et peut avoir de graves répercussions pour la santé publique. L'une d'entre elles peut être la substitution, par les praticiens, de produits peu onéreux et bien connus par des thérapeutiques plus chères et plus dangereuses. Le risque de transfert de prescription pouvant conduire à la toxicomanie ne doit pas être négligé. Alors que le médicament français est l'un des moins chers du monde, les dispositions qui sont susceptibles d'être prises vont encore pénaliser sa fabrication et son marché. Les conséquences qui peuvent être redoutées à court terme porteront sur l'augmentation du chômage dans le secteur considéré, l'arrêt des programmes de recherche et des investissements, un handicap à l'exportation et la disparition de firmes. Il lui demande que cet important problème ne soit pas délibérément ignoré dans l'action qui doit être envisagée en vue de réduire le coût social des dépenses de santé

Habillement, cuirs et textiles (emploi et activité).

19812. — 6 septembre 1982. — **M. Vincent Ansquer** appelle l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur la situatuon d'une entreprise créant et produisant du linge de maison et des articles de confection pour enfants. Cette entreprise livre actuellement sa collection « hiver » dont les prix ont été arrêtés et confirmés il y a près de six mois. Or, les pouvoirs publics ont, paraît-il, l'intention d'appliquer une baisse autoritaire de 1,5 à 2,5 p. 100, et ceci pour la collection entière. En ce qui concerne la collection prochaine « Eté 1983 », dont les prix ont déjà été remis à tous les clients importants, le taux d'augmentation serait limité à 7 p. 100 à 8 p. 100 des prix de la saison précédente, alors que les fournisseurs de tissu appliquent une hausse de 15 à 16 p. 100. A travers le cas de cette firme, lequel ne doit pas être isolé, il lui demande l'action qu'il envisage de mener afin que les entreprises en cause ne soient pas atteintes de plein fouet par de telles mesures qui mettent en péril leur activité et qui posent même le problème de leur survie.

Officiers publics et ministériels (réglementation).

19813. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Mauger** demande à **M. le ministre de la justice** de bien vouloir lui préciser la définition de l'officier public et de l'officier ministériel et lui indiquer quelles sont les professions qui entrent dans la catégorie des officiers publics et celles qui dépendent de la catégorie des officiers ministériels.

Investissements (aide fiscale à l'investissement).

19814. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Mauger**, considérant que l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 1982 (n° 82-540 du 28 juin 1982) étend la déduction fiscale prévue aux articles 244 *undecies* à *sexdecies* du code général des impôts, modifiés par l'article 83 de la loi de finances pour 1982 (n° 81-1160 du 30 décembre 1981), sous les mêmes conditions, aux investissements réalisés entre le 1er janvier 1982 et le 31 décembre 1985 par les exploitants agricoles mentionnés aux articles 68-A et 69 *quater* -III du code général des impôts, demande à **M. le ministre délégué chargé du budget** quelles sont les raisons réelles qui s'opposent à l'extension du bénéfice de cette déduction fiscale aux redevables titulaires de bénéfices non commerciaux, ces contribuables constituant désormais la seule catégorie de contribuables n'ayant pas droit à cette déduction fiscale, ce qui paraît contraire au principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt.

Plus-values : imposition (législation).

19815. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Mauger** rappelle à **M. le ministre délégué chargé du budget** que, dans sa conférence de presse du mois de septembre 1981, le Président de la République française, et lui-même, lors d'un débat budgétaire, avaient annoncé que la loi n° 76-660 du 19 juillet 1976 portant réforme de l'imposition des plus-values ferait l'objet d'aménagements et lui demande de bien vouloir lui faire connaître où en est actuellement l'étude du projet de loi relatif à ces aménagements et quelles sont les grandes lignes des aménagements envisagés.

Impôt sur le revenu (bénéfices non commerciaux : Vendée).

19818. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Mauger** demande à **M. le ministre délégué chargé du budgat** quel est le nombre des contribuables du département de la Vendée, réalisant des bénéfices non commerciaux, assujettis à l'impôt sur le revenu et placés sous le régime de la déclaration contrôlée en conformité des dispositions de l'article 96 du code général des impôts qui ont fait l'objet en 1979, 1980 et 1981 d'une vérification approfondie de situation fiscale d'ensemble et le nombre des contribuables du même département ayant réalisé des bénéfices non commerciaux qui ont été assujettis pour les mêmes années à l'impôt sur le revenu sur ces bénéfices suivant le régime de la déclaration contrôlée.

Droits d'enregistrement et de timbre (enregistrement : mutations à titre onéreux).

19817. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Mauger** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé du budget** sur le fait que le formulaire n° 2-672 de la direction générale des impôts, intitulé « Mutation de fonds de commerce ou de clientèle » (C. E. R. F. A. n° 30-0401) est obligatoire en vertu des articles 638 et 719 du code général des impôts, que l'article 638 de ce Code prévoit qu'à défaut d'actes, les mutations de propriété ou d'usufruit de fonds de commerce font l'objet, dans le mois de l'entrée en possession, de déclarations détaillées et estimatives sur des formules spéciales délivrées par l'administration et que l'article 719 du code général des impôts stipule que les mutations de propriété à titre onéreux de fonds de commerce sont soumises à un droit d'enregistrement de 13,80 p. 100, que ce droit est perçu sur le prix de vente de l'achalandage, de la cession du droit au bail et des objets mobiliers ou autres servant à l'exploitation du fonds et que ces objets doivent donner lieu à un inventaire détaillé et estimatif dans un état distinct dont trois exemplaires, rédigés sur des formules spéciales fournies par l'administration, doivent rester déposés à la recette où la formalité est requise et lui demande si, compte tenu de ces textes, les services fiscaux sont en droit d'exiger le dépôt en trois exemplaires des formulaires n° 2672 susvisés à l'appui de la

formalité de l'enregistrement d'un contrat, notarié ou sous signatures privées, de location-gérance d'un fonds de commerce établi en conformité de la loi du 20 mars 1950 relative à la location-gérance des fonds de commerce et des établissements artisanaux.

Impôts et taxes (contrôle et contentieux).

19818. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Mauger**, après avoir pris connaissance de sa réponse à sa question écrite qui lui a été posée par M. Sergheraert (*Journal officiel*, A.N. du 28 juin 1982, page 2 661, n° 39) dont il résulte que les énonciations du précis de fiscalité édité par la Direction générale des impôts et sous sa responsabilité qui différeraient de la doctrine administrative telle qu'elle est officiellement exprimée dans divers documents au nombre desquels figurent notamment les instructions et circulaires administratives publiées (documentation de base, *Bulletin officiel* de la Direction générale des impôts) et les réponses ministérielles aux questions écrites des parlementaires ne peuvent être regardées, sous réserve de l'appréciation des tribunaux, comme une interprétation formelle d'un texte fiscal au sens de l'article L 80 A du Livre des procédures fiscales du code général des impôts suivant lequel, lorsque le redevable a appliqué un texte fiscal selon l'interprétation que l'administration avait fait connaître par ses instructions ou circulaires publiées et qu'elle n'avait pas rapportée à la date des opérations en cause, elle ne peut poursuivre aucun rehaussement en soutenant une interprétation différente, demande à **M. le ministre délégué chargé du budget** quels services réels peut rendre aux redevables ce précis de fiscalité édité par le ministre de l'économie et des finances (service de la la législation fiscale de la Direction générale des impôts) si la doctrine qui y exposée est contestée par l'administration qui en est l'auteur.

Enseignement privé (enseignement supérieur et postbaccalauréat : Sarthe).

19819. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre Gascher** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur l'émotion ressentie par les familles et par tous ceux qui restent attachés à la liberté d'enseignement à la suite du refus ministériel de mettre sous contrat la section B.T.S. informatique à ouvrir prochainement au lycée Notre-Dame de Sainte-Croix-du-Mans. Cette décision est lourde de conséquence pour les 30 étudiants déjà inscrits dans cette section particulièrement porteuse d'espérances. Le refus ayant été motivé par les « capacités d'accueil actuelles ou futures de l'enseignement public », les familles ne peuvent que s'étonner de cette atteinte à leur liberté de choix, alors que M. le Président de la République et M. le ministre de l'éducation nationale ont assuré publiquement que la concertation la plus large serait apportée dans les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé. Sur la foi de ces promesses, il lui serait reconnaissant de bien vouloir procéder à un nouvel examen de ce dossier ainsi que des six autres demandes d'ouverture de B.T.S. refusées dans les pays de la Loire.

Enseignement secondaire (établissements : Aveyron).

19820. — 6 septembre 1982. — **M. Jacques Godfrain** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quelles sont les règles d'organisation des expositions concernant les pays étrangers dans les établissements scolaires et notamment au lycée de Saint-Affrique (Aveyron). En effet, s'il est souhaitable que l'ouverture des esprits d'adolescents scolarisés se fasse grâce à des expositions culturelles et artistiques, il est également indispensable que les règles de simple objectivité de fait doivent amener le ministère de l'éducation à ne pas transformer des locaux publics en officine de propagande partisane. En particulier une exposition culturelle sur l'Amérique Latine dont Cuba, a eu lieu à Saint-Affrique. Il lui demande s'il ne lui semble pas étonnant qu'un enseignant qui invoque la notion de liberté pour justifier ces expositions, ait omis de citer l'incarcération douloureuse du poète cubain Armando Valladores qui dure depuis le 27 décembre 1960. Ce grand écrivain, ce poète catholique, combattant antifasciste de la première heure, emprisonné dès l'âge de vingt-trois ans, a été torturé au point qu'il a perdu l'usage de ses deux jambes. Il lui demande s'il n'estime pas souhaitable que de telles expositions mettent à l'honneur de tels hommes qui subissent un véritable calvaire pour la défense de leurs idées afin que l'esprit de tolérance dont doit rester pétrie l'université française soit encore à l'honneur malgré la culture officielle de lutte des classes d'un des partis de la majorité actuelle.

Voirie (autoroutes).

19821. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Charles Krieg** demande à **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** s'il ne lui semblerait pas normal que soit supprimé (ou tout au moins diminué) le coût du péage sur les autoroutes lorsque celles-ci sont l'objet de travaux importants de remise en état. Dans ce cas, en effet, elles ne rendent plus les services qu'en attendent les usagers et qui sont la contrepartie du péage payé par eux.

Assurances (assurance automobile).

19822. — 6 septembre 1982. — **M. Pierre-Charles Krieg** suggère à **M. le ministre délégué chargé du budget** de subordonner la vente de la vignette automobile à la présentation d'une attestation d'assurance en cours de validité. Une telle méthode empêcherait en effet tout automobiliste non assuré de se servir de son véhicule et permettrait ainsi d'éviter la lourde charge que font peser sur la collectivité les sommes importantes payées par le Fonds de garantie automobile, le nombre des automobilistes non assurés étant — aux dires des professionnels de cette branche — chaque année plus nombreux.

Circulation routière (réglementation).

19823. — 6 septembre 1982. — **M. Philippe Séguin** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, la question écrite qu'il lui avait adressée au sujet de l'opportunité de l'institution de l'obligation d'un troisième rétroviseur sur les véhicules automobiles de tourisme. Une telle initiative, outre ses effets heureux en matière de sécurité, aurait pu contribuer à maintenir l'activité et l'emploi dans les entreprises fabriquant ces accessoires. Lui signalant à cet égard les graves difficultés de la CIPA, qui emploie dans son établissement de Bruyères (Vosges) quelque 440 salariés et envisage de licencier le quart de ses effectifs, il lui demande si cette perspective est de nature à le faire revenir sur sa position négative initiale.

Automobiles et cycles (entreprises : Vosges).

19824. — 6 septembre 1982. — **M. Philippe Séguin** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé du travail** sur la situation de la société CIPA, deuxième constructeur européen de rétroviseurs, qui emploie quelque 440 salariés dans son établissement de Bruyères (Vosges). Les difficultés grandissantes de cette entreprise liées à la dégradation de l'industrie automobile française, la conduisent à envisager 110 licenciements dont les effets seraient catastrophiques. Il le prie de bien vouloir lui faire connaître les initiatives qu'il compte prendre pour contribuer au rétablissement de la situation.

Automobiles et cycles (entreprises : Vosges).

19825. — 6 septembre 1982. — **M. Philippe Séguin** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, sur la situation de la société CIPA, deuxième constructeur européen de rétroviseurs, qui emploie quelque 440 salariés dans son établissement de Bruyères (Vosges). Les difficultés grandissantes de cette entreprise liées à la dégradation de l'industrie automobile française, la conduisent à envisager 110 licenciements dont les effets seraient catastrophiques. Il le prie de bien vouloir lui faire connaître les initiatives qu'il compte prendre pour contribuer au rétablissement de la situation.

Edition, imprimerie et presse (imprimerie nationale).

19826. — 6 septembre 1982. — **M. Camille Petit** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation (Départements et territoires d'outre-mer)**, sur la situation des agents de l'Imprimerie nationale, originaires des départements d'outre-mer, quant à leur possibilité de se rendre en congé, dans leur pays d'origine, aux frais de leur service employeur. Malgré de multiples démarches faites tant auprès de ce ministère, qu'à l'occasion de l'examen, par le parlement, du budget de l'Imprimerie nationale, les intéressés n'ont pu obtenir le bénéfice de cette mesure qui est accordée cependant à tous les agents originaires des D.O.M. en service dans les administrations métropolitaines. Aussi, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour satisfaire les doléances des intéressés qui sont amplement justifiées.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires.

PREMIER MINISTRE

Nos 16624 Henri Bayard; 16709 Raymond Marcellin; 16710 Raymond Marcellin; 16786 Jean-Paul Desgranges; 16868 Charles Miossec; 16930 Charles Miossec.

AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ NATIONALE

Nos 16601 Charles Millon; 16602 Charles Millon; 16603 Charles Millon; 16604 Francisque Perrut; 16617 Maurice Nilès; 16628 Florence d'Harcourt; 16640 Alain Madelin; 16647 André Durr; 16658 Loïc Bouvard; 16659 Jean Begault; 16660 Jean Begault; 16665 Alain Bocquet; 16667 Georges Hage; 16670 Théo Vial Massat; 16694 Jean-Claude Gaudin; 16699 Francis Geng; 16718 Charles Millon; 16719 Charles Millon; 16738 Daniel Goulet; 16739 Olivier Guichard; 16779 Pierre Bernard; 16787 Jean-Pierre Destrade; 16789 Claude Germon; 16792 Joseph Gourmelon; 16805 Guy Lengagne, 16811 Jacques Mellick; 16812 Jacques Mellick; 16815 Jean Oehler; 16821 Noël Ravassard; 16826 René Souchon; 16833 Jean-Pierre Sueur; 16835 Marcel Wacheux; 16836 Jean Combasteil; 16887 Maurice Ligot; 16895 Jean Rigal; 16904 Joseph Legrand; 16925 Yves Sautier.

AGRICULTURE

Nos 16619 André Tourné; 16620 André Tourné; 16631 Maurice Briand; 16638 Alain Madelin; 16639 Alain Madelin; 16720 Charles Millon; 16725 Jean Fontaine; 16729 François Millon. ..735 Daniel Goulet; 16749 André Tourné; 16753 André Tourné; 16754 André Tourné; 16761 André Tourné; 16841 André Lajoinie; 16844 André Tourné; 16848 Vincent Ansquer; 16867 Charles Miossec; 16883 Christian Bonnet; 16889 Maurice Ligot; 16890 Alain Madelin; 16894 Jean Rigal; 16905 Roland Mazoin.

ANCIENS COMBATTANTS

Nos 16644 Serge Charles; 16690 Pascal Clément; 16724 Charles Millon; 16828 René Souchon; 16897 Jean Rigal.

BUDGET

Nos 16618 André Tourné; 16643 Serge Charles; 16649 Charles Haby; 16728 Maurice Sergheraert; 16743 Jean Narquin; 16745 Marc Lauriol; 16796 Jean-Pierre Kucheida; 16801 Christian Laurissergues; 16803 Jean-Pierre Le Coadic; 16816 Jean Oehler; 16829 René Souchon; 16838 Dominique Frelaut; 16861 Pierre Mauger; 16862 Pierre Mauger; 16863 Pierre Mauger; 16876 Pierre Mauger; 16919 François Fillon.

COMMERCE ET ARTISANAT

Nos 16730 François Fillon; 16732 Antoine Gissinger; 16734 Daniel Goulet; 16797 Jean-Pierre Kucheida; 16830 Rene Souchon.

COMMUNICATION

Nos 16523 André Tourné; 16646 Michel Debré; 16654 Camille Petit; 16727 Jean Fontaine; 16771 André Rossinot; 16884 Marcel Esdras; 16900 Alain Bocquet; 16926 Yves Sautier; 16927 Yves Sautier.

CONSOMMATION

No 16781 Jean-Michel Boucheron (Charente).

COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

Nos 16701 Emmanuel Hamel; 16703 Emmanuel Hamel.

CULTURE

Nos 16652 Claude Labbé; 16678 Pierre-Bernard Cousté; 16832 René Souchon.

DEFENSE

Nos 16612 Paul Chomat; 16723 Charles Millon; 16783 Jean-Michel Boucheron (Charente); 16809 Robert Malgras.

DROITS DE LA FEMME

No 16675 Pierre-Bernard Cousté.

ECONOMIE ET FINANCES

Nos 16629 Maurice Briand; 16635 Pierre Micaux; 16641 Alain Madelin; 16657 Philippe Mestre; 16673 Pierre-Bernard Cousté; 16687 Henri Bayard; 16713 Raymond Marcellin; 16742 Jean de Lipkowski; 16785 Paul Dailhe; 16791 Joseph Gourmelon; 16847 Vincent Ansquer; 16856 Bruno Bourg-Broc; 16865 Charles Miossec; 16866 Charles Miossec; 16871 Michel Noir; 16880 Philippe Mestre; 16888 Maurice Ligot; 16928 Edouard Frédéric Dupont.

EDUCATION NATIONALE

Nos 16613 Edmond Garcin; 16614 Louis Maisonnat; 16630 Maurice Briand; 16695 Jean-Claude Gaudin; 16696 Jean-Claude Gaudin; 16755 André Tourné; 16767 Pierre Zarka; 16777 Philippe Bassinet; 16778 Philippe Bassinet; 16804 Marie-France Le Cuir (Mme); 16839 Georges Hage; 16843 André Tourné; 16846 André Tourné; 16851 Bruno Bourg-Broc; 16852 Bruno Bourg-Broc; 16853 Bruno Bourg-Broc; 16857 Bruno Bourg-Broc; 16874 Michel Debré; 16909 Pierre Zarka; 16923 Gilbert Gantier.

EMPLOI

Nos 16666 Alain Bocquet; 16859 Jacques Godfrain.

ENERGIE

Nos 16626 Florence d'Harcourt (Mme); 16627 Florence d'Harcourt (Mme); 16684 Pierre-Bernard Cousté; 16802 Jean-Pierre Le Coadic; 16831 René Souchon.

ENVIRONNEMENT

Nos 16645 Michel Debré; 16693 Jean-Claude Gaudin; 16854 Bruno Bourg-Broc.

FONCTION PUBLIQUE ET REFORMES ADMINISTRATIVES

No 16721 Charles Millon.

INTERIEUR ET DECENTRALISATION

Nos 16605 Francisque Perrut; 16609 Yves Sautier; 16616 Maurice Nilès; 16621 Henri Bayard; 16651 Gabriel Kaspereit; 16697 Jean-Claude Gaudin; 16717 Charles Millon; 16790 Joseph Gourmelon; 16808 Robert Malgras; 16810 François Massot; 16820 Eliane Prouvost (Mme); 16860 Pierre-Charles Krieg; 16877 Jean Foyer; 16896 Jean Rigal; 16899 Jean Rigal; 16911 Michel Barnier; 16913 Michel Barnier; 16916 Michel Barnier; 16917 Michel Barnier.

JEUNESSE ET SPORTS

Nos 16622 André Tourné; 16662 Jean Briane; 16663 Jean Briane; 16748 André Tourné; 16750 André Tourné; 16845 André Tourné.

JUSTICE

Nos 16681 Pierre-Bernard Cousté; 16715 Charles Millon; 16716 Charles Millon; 16756 André Tourné; 16878 Jean Foyer.

MER

N[os] 16774 Christian Bonnet; 16907 Vincent Porelli.

PLAN ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N[os] 16625 André Tourné; 16691 Jean-Paul Fuchs.

RECHERCHE ET INDUSTRIE

N[os] 16611 Alain Bocquet; 16668 André Lajoinie; 16676 Pierre-Bernard Cousté; 16677 Pierre-Bernard Cousté; 16679 Pierre-Bernard Cousté; 16686 Pierre-Bernard Cousté; 16711 Raymond Marcellin; 16712 Raymond Marcellin; 16733 Antoine Gissinger; 16740 Pierre-Charles Krieg; 16751 André Tourné; 16760 André Tourné; 16776 Bernard Bardin; 16784 Denise Cacheux (Mme); 16823 Roger Rouquette; 16825 Michel Sapin; 16842 Joseph Legrand; 16858 Jean-Louis Goasduff; 16872 Michel Noir.

RELATIONS EXTERIEURES

N[os] 16661 Jean Briane; 16700 Emmanuel Hamel; 16869 Pierre-Bernard Cousté; 16906 Robert Montdargent.

SANTE

N[os] 16674 Pierre-Bernard Cousté; 16683 Pierre-Bernard Cousté; 16736 Daniel Goulet; 16737 Daniel Goulet; 16744 Jacques Toubon; 16768 Philippe Mestre; 16773 Adrien Zeller; 16782 Jean-Michel Boucheron (Charente); 16788 Lydie Dupuy (Mme); 16806 Robert Malgras; 16807 Robert Malgras; 16813 Jacques Mellick; 16818 Lucien Pignion; 16819 Eliane Provost (Mme); 16827 René Souchon; 16881 Philippe Mestre; 16892 François Loncle; 16901 Guy Ducoloné; 16929 Raoul Bayon.

TEMPS LIBRE

N[os] 16770 Philippe Mestre; 16875 Michel Debré.

TRANSPORTS

N[os] 16648 Daniel Goulet; 16672 Adrien Zeller; 16680 Pierre-Bernard Cousté; 16682 Pierre-Bernard Cousté; 16704 Emmanuel Hamel; 16705 Emmanuel Hamel; 16706 Emmanuel Hamel; 16714 Joseph-Henri Maujoüan du Gasset; 16741 Pierre-Charles Krieg; 16758 André Tourné; 16759 André Tourné; 16763 André Tourné; 16765 André Tourné; 16766 André Tourné; 16775 André Tourné; 16814 Paulette Nevoux (Mme); 16817 Jean Oehler; 16886 Maurice Ligot; 16920 Jacques Godfrain; 16924 Yves Sautier.

TRAVAIL

N[os] 16615 Paul Mercieca; 16633 Charles Metzinger; 16655 Pierre Weisenhorn; 16656 Jean Brocard; 16885 Maurice Ligot.

URBANISME ET LOGEMENT

N[os] 16610 Yves Sautier; 16632 Maurice Briand; 16664 Jean Briane; 16669 Vincent Porelli; 16708 Raymond Marcellin; 16799 Roger Lassale; 16840 Adrienne Horvath (Mme); 16850 Bruno Bourg-Broc; 16879 Joseph-Henri Maujoüan du Gasset; 16910 Michel Barnier; 16918 Michel Barnier.

Rectificatifs.

I. — *Au* Journal officiel *(Assemblée nationale, questions écrites), n° 33 A.N. (Q.)* du 23 *août* 1982.

A. — QUESTIONS ÉCRITES

Page 3359, 2[e] colonne, supprimer le texte de la question n° 18891 de M. Gilbert Gantier à M. le ministre délégué chargé du travail.

B. — RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

1° Page 3441, 2[e] colonne, la question n° 13181 de M. André Lotte est posée à M. le ministre délégué chargé de l'énergie.

2° Page 3470, 1[re] colonne, 27[e] ligne de la réponse à la question n° 14997 de M. Robert Wagner à M. le ministre de l'urbanisme et du logement, au lieu de : ...« ses prescriptions auraient cessé d'être opposables à compter du 29 juin 198 »..., lire : ...« ses prescriptions auraient cessé d'être opposables à compter du 29 juin 1982 »...

3° Page 3471, 2[e] colonne, 28[e] ligne de la réponse commune aux questions n° 15481 de M. Jean Briane et n° 15588 de M. Pierre-Bernard Cousté à M. le ministre de l'urbanisme et du logement, au lieu de : ...« Une somme de 4 millions de francs a pu y être consacrée pour le 1[er] trimestre 1982 contre 1 million de francs sur l'année 1981. », lire : ...« Une somme de 4 millions de francs a pu y être consacrée pour le 1[er] semestre 1982 contre 1 million de francs sur l'année 1981. »

II. — *Au* Journal officiel *(Assemblée nationale, questions écrites), n° 34 A.N. (Q.)* du 30 *août* 1982.

QUESTIONS ÉCRITES

Page 3526, 1[re] colonne, la question n° 19613 de M. André Tourné est posée à M. le ministre d'état ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER
Codes.	Titres.		
	Assemblée nationale :	Francs	Francs
	Débats :		
03	Compte rendu	84	320
33	Questions	84	320
	Documents :		
07	Série ordinaire	468	852
27	Série budgétaire	150	204
	Sénat :		
08	Débats	102	240
08	Documents	468	828

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.

Téléphone ..... { Renseignements : 575-62-31 / Administration : 578-61-39

TÉLEX ..... 201176 F DIRJO-PARIS

Les **DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes :

— **07** : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions;

— **27** : projets de lois de finances.

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et é l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon le zone de destination.

Prix du numéro hebdomadaire : **2 F.**

Paris. — Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

133820609 – 000982